



Direction Générale des Services

P.V. N°03 XV 2026

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 04 MAI 2026

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1^{er} partie - Livre V - Titre I^{er} - Chapitres I et II-, le conseil d'arrondissement du 15^{ème} a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du mardi 28 avril 2026 pour sa troisième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle Vaugirard de la Mairie du 15^{ème} :

Le lundi 04 mai 2026, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le mardi 28 avril 2026.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (51) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Élise BRUHAT, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Jonas COSTAGLIOLA, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEaux, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Arnaud LEHOUX, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Isabelle LUBIN-NOËL, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Grégory MORIN-MARTIN, Aminata NIAKATÉ, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Isabelle RUISSEAU, Arnaud SALETES, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Florian SITBON, Ivana STOJANOVIC, Anouch TORANIAN, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Rodolphe VINCENT.

Sont excusé(e)s avec pouvoirs (4) :

- Guillaume BOISSONNAT, donne pouvoir à Madame Isabelle ROY
- Marie-Caroline DOUCERÉ, donne pouvoir à Monsieur Franck LEFEVRE
- Hugo KUNSTLINGER, donne pouvoir à Catherine IBLED
- Jean-Yves PINET, donne pouvoir à Valérie GIOVANNUCCI

-SECRÉTAIRES DE SÉANCE-

Madame Éva MONTARELLO RODRIGUES et Monsieur Guilad SILVER, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. 152026008 Désignation des secrétaires de séance

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 02 février 2026

3. 152026009 Désignation d'un président ad hoc pour le compte administratif

M. Philippe GOUJON rapporteur.

4. 152026010 Avis sur le Compte de gestion 2025 de l'État spécial d'arrondissement

M. Franck LEFEVRE rapporteur.

5. 152026011 Adoption du compte administratif 2025 de l'état spécial du 15^e

M. Franck LEFEVRE rapporteur.

6. 152026012 Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, de signer toutes les conventions d'occupation temporaire de salles de la Mairie du 15^e arrondissement, et de ses annexes 69, rue Violet et 154, rue Lecourbe.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

7. 152026013 Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative d'attribution des logements sociaux.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

8. 152026014 Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative d'attribution des places en crèches

M. Philippe GOUJON rapporteur.

9. 152026015 Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative des dérogations scolaires.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

10. 152026016 Désignation par le Conseil d'Arrondissement des élus siégeant au sein du conseil des aînés du 15ème arrondissement

M. Philippe GOUJON rapporteur.

11. 152026017 Désignation par le Conseil d'Arrondissement des membres de la Commission de règlement intérieur du Conseil du 15ème arrondissement.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

12. 152026018 Désignation des élus devant siéger au sein du conseil local de santé et de santé mentale du 15ème arrondissement

M. Philippe GOUJON rapporteur.

13. 152026019 Désignation par le Conseil d'Arrondissement des élus appelés à siéger au conseil des gardiens d'immeubles du 15^e arrondissement.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

14. 152026020 Désignation par le Conseil d'Arrondissement de représentants au sein du conseil local du Handicap du 15ème arrondissement.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

15. 152026021 Désignation par le Conseil d'Arrondissement d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'association théâtre Silvia Monfort.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

16. 152026022 Désignation par le Conseil d'Arrondissement d'élus appelés à siéger au sein du « Conseil de Maison » de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 15^{ème} arrondissement.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

17. 152026023 Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des Conseils d'écoles.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

18. 2026 DFPE 154 Subvention (5 689 024 euros) et avenant n°2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10^e) pour ses 20 établissements.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

19. 2026 DFPE 188 Subvention (10 484 525 euros) avenant n°2 avec l'association CRESCENDO (11^e) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

20. 2026 DFPE 189 Subvention (1 304 297 euros) et convention avec l'association « Crescendo » (11^e) pour la création et l'aménagement d'un multi-accueil (55 places) situé au 17 rue Alphonse Bertillon (15^e).

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

21. 2026 DPMP 4 Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026.

M. Anthony SAMAMA rapporteur.

VŒUX

22. V152026005 Vœu de Philippe Goujon, Agnès Evren, Catherine Ibled, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux, Jérôme Loriau, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité municipale du 15^e relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 15^e arrondissement

23. V152026006 Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de Ragueneil, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 15^e arrondissement à la rentrée 2026

24. V152026007 Vœu des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e et des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - le 15^e est à vous ! relatif aux suppressions de postes d'enseignant·e·s et aux fermetures de classes

25. V152026008 Vœu des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e et des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! relatif aux comités vélo, piéton, du bruit et au conseil de la jeunesse

26. V152026009 Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! et des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e relatif à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation d'hébergement d'urgence dans le 15^e arrondissement

27. V152026010 Vœu des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! et des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15^e relatif à la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et aux droits des personnes LGBTQIA+

- Transcription des débats -

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir regagner vos sièges afin que nous puissions commencer ce premier conseil d'arrondissement de la mandature. Nous aurons la chance de nous retrouver tous les mois pendant sept ans. Il s'agit d'un réel bonheur pour nous tous et toutes.

1. 152026008 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Je désigne tout d'abord les secrétaires de séance qui seront Valentin ROUFFIAC et Éva MONTARELLO RODRIGUES.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 février 2026

Monsieur le Maire : Je vous consulte maintenant pour l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2026, qui était la dernière séance de la mandature précédente. Y a-t-il

des observations ? S'il n'y en a pas, je crois qu'il y a quatre élus du groupe des Verts qui ne prendront pas part au vote. Est-ce que ceux qui ne prennent pas part au vote peuvent lever la main ? Les nouveaux élus du groupe Verts. Merci. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 2 février 2026 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Nous arrivons au projet de délibération n° 3 qui emportera également le 5. Il y a une petite inversion, une petite erreur des services, puisqu'il s'agit du compte administratif qui, évidemment, sera adopté avant le compte de gestion.

3. 152026009 – Désignation d'un président ad hoc pour le compte administratif

Monsieur le Maire : Comme vous le savez, le CGCT impose au maire qui est l'ordonnateur de ne pas être présent pendant la séance qui consistera à examiner le compte administratif. C'est la raison pour laquelle nous allons élire un président de séance qui va rapporter en mes lieu et place le compte administratif comme l'exige la loi. Je propose la candidature de Franck LEFEVRE, adjoint chargé des finances, à vos suffrages pour présider la séance pour cette délibération du compte administratif et le présenter. Qui est pour ? Contre ? Abstention. À l'unanimité. Merci.

Franck LEFEVRE est désigné président de séance pour le compte administratif.

Monsieur le Maire : Je vais donc céder mon siège très provisoirement, de façon extrêmement éphémère – je tiens à le rappeler tout de même – à Franck LEFEVRE qui va prendre ma place pendant que je vais quitter la séance.

5. 152026011 – Adoption du compte administratif 2025 de l'état spécial du 15°

Monsieur LEFEVRE : Mes chers collègues, comme Monsieur le Maire vient de l'indiquer, je vais vous demander d'examiner le projet concernant le compte administratif 2025.

Ce compte administratif dont nous discutons chaque année à peu près à la même période est un document important qui retrace les dépenses effectives engagées par notre collectivité au cours de l'année N-1, en l'occurrence l'année 2025. Cela est un petit peu ésotérique et je vais essayer pour cela d'expliquer brièvement ce qu'est l'état spécial de l'arrondissement. Il comprend trois dotations :

- La dotation de gestion locale qui concerne principalement le fonctionnement des équipements de proximité ;
- La dotation d'animation locale qui concerne tout ce qui est lié à la vie associative, les événements, les informations, les conseils de quartier ;
- La dotation d'investissement concernant les petits travaux et les équipements.

Les dépenses constatées dans les documents budgétaires vous ont été remises et portent sur le fonctionnement de ces trois dotations. J'attire simplement votre attention sur quelques points : en 2025, le budget primitif a fortement diminué (- 6,03 %) par rapport à celui de l'année précédente, ce qui nous amène à 13 332 627 € en 2025 contre 14 188 309 € en 2024, soit une baisse assez importante de 855 682 €. Comment se répartit cette baisse de budget ? Au sein de ce budget primitif, notons la stabilité de la dotation d'investissement à 486 965 € et celle-ci se constate sur plusieurs années déjà, une légère baisse de la dotation d'animation locale (- 0,35 %) et en revanche une forte baisse de la dotation de gestion locale

(- 6,74 %), ce qui la porte à 11 785 583 € en 2025 contre 12 637 595 en 2024, soit une amputation de notre budget de 852 000 €. Je rappelle que nous parlons ici du budget de fonctionnement des équipements de proximité. Cette baisse est donc importante. C'est le fonctionnement de l'arrondissement qui en pâtit. Elle s'explique notamment par un effondrement des lignes sur les fluides (20 %) qui représentent plus de 800 000 €.

La seconde lame par rapport à l'année précédente, c'est que fort logiquement, en 2025, les crédits ouverts qui conjuguent à la fois le budget primitif, les crédits reportés de l'année antérieure et les abondements octroyés lors du vote du budget supplémentaire sont également à la baisse. Ils se sont donc élevés à 14 011 818 € en 2025 contre 15 699 760 € en 2024, soit une baisse de 11 %. Cette baisse s'explique par un budget primitif 2025, comme je viens de le dire, très inférieur au budget primitif 2024 (pour mémoire, - 850 000 €), mais aussi et peut-être surtout par la suppression de près de 500 000 € au budget supplémentaire 2025. Cette réduction de nos crédits en cours d'année, sans précédent, nous avait contraints à réduire de manière drastique toute une série de dépenses programmées sur la foi du budget primitif qui avait été voté fin 2024 par le Conseil de Paris. Ce reniement soudain et brutal de l'exécutif parisien est donc plutôt inquiétant et expliqué à l'époque par un contexte budgétaire très contraint. Cependant, cela illustre le pilotage à vue – c'est bien de cela dont il s'agit – des finances parisiennes et l'absence totale d'anticipation des dysfonctionnements politiques, administratifs majeurs dont ont fait les frais les Mairies d'arrondissement.

Maintenant, je passe au mandatement des crédits 2025 de l'état spécial, c'est-à-dire le paiement des fournisseurs, donc l'aboutissement de la procédure comptable. Ce mandatement est donc logiquement en baisse de 10 % par rapport à celui de 2024, s'établissant à 13 039 793 € en 2025 contre 14 491 395 € l'année antérieure avec, par ailleurs, un taux mandaté en 2025 qui était de 93 %, légèrement supérieur à celui de l'année précédente, qui positionne le 15^{ème} parmi les Mairies d'arrondissement qui utilisent le mieux les crédits. Sur la DGL (la dotation de gestion locale), le niveau 2025 de mandatement des crédits est en baisse de 9 points par rapport à celui de l'année antérieure. Il en est de même pour la dotation d'animation locale qui est en baisse de 10 points. La dotation d'investissement, je l'ai dit précédemment, est stable depuis plusieurs années à 486 965 €. Elle enregistre une légère baisse de son taux de mandaté qui s'explique par l'augmentation des coûts de certains matériaux et donc des difficultés d'approvisionnement qui y sont afférentes et qui ont conduit à un léger décalage reportant d'autant les dates de facturation de ces travaux ainsi que leur mandatement.

Voilà mes chers collègues, je voulais vous apporter un éclairage sur ces réductions budgétaires qui compliquent le travail de gestion, comme vous l'avez bien compris, des équipements de proximité. Compte tenu de ces éléments, je vous appelle néanmoins à adopter ce projet de délibération portant sur notre compte administratif.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif de l'état spécial du 15^e arrondissement est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEFEVRE : Maintenant, je crois qu'il faut que j'appelle Monsieur le Maire. Je ne sais pas s'il m'entend. Monsieur le Maire, je vous autorise à regagner votre place, s'il vous plaît. Je vous propose de suspendre la séance une minute, en attendant que Monsieur le Maire regagne sa place.

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur le rapporteur d'avoir permis l'adoption de ce compte administratif à l'unanimité.

4. 152026010 – Avis sur le Compte de gestion 2025 de l'état spécial d'arrondissement

Monsieur le Maire : Nous allons continuer notre ordre du jour avec l'exposé du compte de gestion. Monsieur le rapporteur.

Monsieur LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire. Nous examinons ce compte de gestion qui est établi par le comptable public. Il certifie la concordance entre la comptabilité administrative et la comptabilité de la trésorerie quant au compte administratif. Depuis 2023, il nous est proposé de rendre compte de l'exécution budgétaire de notre arrondissement non plus seulement sous l'angle de l'ordonnateur qui est le maire d'arrondissement à travers le seul compte administratif que vous connaissez bien et que nous venons d'évoquer mais aussi à travers le compte de gestion. Une obligation légale que la Ville de Paris met en œuvre dans le cadre de la certification de ses comptes, sous l'angle du comptable qui est l'État pour le compte de gestion tenu par la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de l'ordonnateur des dépenses qui est l'arrondissement. Il nous est donc ainsi demandé d'émettre un avis sur la stricte concordance entre les écritures comptables de l'État et de la Ville, ce que laissent apparaître les tableaux qui vous ont été adressés et dont chacun d'entre vous a, évidemment, pu prendre connaissance. Par conséquent, compte tenu de ces éléments et de cette concordance, je vous remercie de bien vouloir, mes chers collègues, approuver le compte de gestion 2025 de notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur l'adjoint. Y a-t-il des interventions sur le compte de gestion ? S'il n'y en a pas, je le sou mets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2025 de l'état spécial d'arrondissement est adopté à l'unanimité.

6. 152026012 – Autorisation donnée par le Conseil d'arrondissement à Monsieur Philippe GOUJON, Maire du 15^e arrondissement, de signer toutes les conventions d'occupation temporaire de salles de la Mairie du 15^e arrondissement, et de ses annexes 69, rue Violet et 154, rue Lecourbe

Monsieur le Maire : Monsieur LEHOUX, vous avez la parole. Il faut bien lever la main pour demander la parole. Merci.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, par cette délibération, il est demandé à notre Conseil de vous donner l'autorisation de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie et de ses annexes.

Bien sûr, nous comprenons le besoin de réactivité exprimé afin de répondre aux sollicitations et donc nous voterons cette délibération. Toutefois, son examen est l'opportunité pour nous de vous demander quelques précisions sur ce sujet. Sur les modalités, d'abord, de bilan annuel de mise à disposition des associations telles qu'il est ici fait mention, il nous semble que celui-ci doit faire état de façon exhaustive des demandes reçues au cours de l'année, acceptées comme rejetées, et rappeler le tarif effectivement appliqué le cas échéant. Cela nous semble être un enjeu de transparence important.

Quelques précisions également sur les possibilités de communication de la Mairie du 15^{ème} pour mieux faire connaître ces possibilités de mise à disposition de salles. Je pense, en effet, que l'ensemble des groupes politiques de notre Conseil ont à plusieurs reprises sur le terrain entendu les besoins en la matière de la part des associations qui cherchent des salles pour se réunir et organiser leurs activités, mais aussi de la part des habitantes et habitants du 15^{ème} qui cherchent des salles sans avoir à se ruiner pour réunir leurs proches à l'occasion d'étapes importantes de leur vie.

Vous l'avez compris, cette intervention est donc une invitation, Monsieur le Maire, à nous préciser les modalités de bilan et de communication prévues sur les possibilités de mise à disposition des salles de la Mairie, de notre expérience, encore trop méconnues dans l'arrondissement. Si ces informations ne sont peut-être qu'un rappel pour certaines et certains parmi nous, elles sont, j'en suis sûr, susceptibles d'intéresser toutes les personnes qui nous regardent et nous écoutent. Aussi, nous avons jugé utile de les aborder en séance publique. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions et de ces observations. Effectivement, dans une transparence absolue – il n'y a aucun sujet pour ce qui nous concerne – beaucoup d'associations ou d'habitants nous demandent des salles. Il y a juste une suroccupation. La communication risque de faire beaucoup plus de déçus que de satisfaits. Je ne suis donc pas sûr qu'une communication massive serait de bon aloi parce qu'il y aura malheureusement assez peu d'élus, si je peux dire. Mais enfin, pourquoi pas. Nous pouvons rappeler sur nos moyens de communication que des salles sont à disposition en mairie. C'est ce que nous faisons systématiquement d'ailleurs pour les mariages, par exemple, pour que les personnes qui vont à l'état civil pour remplir leur dossier se voient signifier la possibilité de louer une salle pour recevoir leurs invités après la cérémonie. Et sur le bilan, il s'agit juste d'un problème de travail supplémentaire pour le cabinet, mais nous allons essayer de voir si cela est possible en enregistrant les demandes. Les informations pour ce qui concerne la possibilité de bénéficier de salles sont d'ores et déjà disponibles sur le site paris.fr. Nous allons essayer de recenser les associations qui ont occupé les salles tout au long de l'année.

Je sou mets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous avons maintenant une dizaine de délibérations qui concernent la désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein d'un certain nombre de commissions institutionnelles de l'arrondissement. Il s'agit des projets de délibération 7 à 17. D'abord, je voudrais, parce que la loi nous y oblige, vous demander s'il y en a parmi vous qui souhaitent un scrutin secret sur telle ou telle de ces délibérations. C'est sous cette réserve que nous pourrons voter sur ces délibérations à main levée, sinon nous serons obligés de faire un scrutin secret. Est-ce qu'il y a des demandes de scrutin secret ? Non. Merci. Unanimité. Très bien.

Le Conseil d'arrondissement se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée.

Monsieur le Maire : Je vais maintenant énumérer ces différents conseils que je soumettrai peut-être à votre vote global ou individuel ; je ne sais pas. S'il n'y a pas d'intervention, ce sera un vote global. Vous m'interrompez s'il y a des interventions.

7. **152026013 – Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative d'attribution des logements sociaux**
8. **152026014 – Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative d'attribution des places en crèches**
9. **152026015 – Désignation par le Conseil d'arrondissement d'élus au sein de la commission consultative des dérogations scolaires**
10. **152026016 – Désignation par le Conseil d'Arrondissement des élus siégeant au sein du conseil des aînés du 15^{ème} arrondissement**
11. **152026017 – Désignation par le Conseil d'Arrondissement des membres de la Commission de règlement intérieur du Conseil du 15^{ème} arrondissement**
12. **152026018 – Désignation des élus devant siéger au sein du conseil local de santé et de santé mentale du 15^{ème} arrondissement**
13. **152026019 – Désignation par le Conseil d'Arrondissement des élus appelés à siéger au conseil des gardiens d'immeubles du 15^e arrondissement**
14. **152026020 – Désignation par le Conseil d'Arrondissement de représentants au sein du conseil local du Handicap du 15^{ème} arrondissement**
15. **152026021 – Désignation par le Conseil d'Arrondissement d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'association théâtre Silvia-Monfort**
16. **152026022 – Désignation par le Conseil d'Arrondissement d'élus appelés à siéger au sein du « Conseil de Maison » de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 15^{ème} arrondissement**
17. **152026023 – Désignation par le Conseil d'arrondissement de représentants de la Commune au sein des Conseils d'écoles**

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'intervention, nous les ferons adopter en fin de séance comme à l'accoutumée.

18. **2026 DFPE 154 – Subvention (5 689 024 euros) et avenant n° 2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10^e) pour ses 20 établissements.**

Monsieur le Maire : Dans le 15^{ème}, il s'agit des crèches le Temps de l'enfance et la Ribambelle. Il y a une intervention de Madame IBLED. Non ?

Madame IBLED : Si, je vais prendre la parole sur celle-ci. C'était celle-ci ou celle d'après, mais très bien. Je voulais juste intervenir sur les crèches puisque la question de l'accueil de la petite enfance dans les crèches est aujourd'hui essentielle. Elle touche à l'égalité des chances, à l'équilibre des familles, à la qualité de vie dans le 15^{ème} arrondissement, mais elle

implique aussi une exigence absolue : celle de garantir la sécurité et le bien-être des enfants qui y sont confiés. Nous ne pouvons pas ignorer les préoccupations croissantes des parents liées aux risques d'agressions physiques et sexuelles qui, ces dernières années et très récemment, ont malheureusement entaché la réputation de notre ville. D'ailleurs, pas plus tard qu'au mois de mars, un animateur d'une crèche associative qui avait été licencié a réussi à revenir dans une crèche associative par le biais d'une société d'intérim. Cela interroge. Ces faits ont évidemment profondément marqué les esprits et fragilisé la confiance des parents. À l'instar des multiples scandales dans le périscolaire parisien dénoncés déjà il y a 10 ans, nous, ici, nous souhaitons dire aux parents qu'ils peuvent déposer leurs enfants à la crèche ou à l'école et que nous, ici, nous allons être d'une vigilance totale sur la situation dans les crèches. Nous devons nous assurer que chaque place en crèche attribuée s'inscrit dans un cadre irréprochable avec des équipes formées, encadrées et soutenues. Cela passe donc par des procédures de contrôle renforcées, une culture de la transparence et une capacité à réagir rapidement et efficacement au moindre signalement. Évidemment, au-delà des dispositifs, il y a aussi une responsabilité collective, celle de ne jamais banaliser ces risques et de toujours placer la protection de l'enfant au cœur de nos décisions. Alors à la Mairie du 15^{ème}, je serai avec les élus de la majorité engagée pour contribuer à un système à la fois juste, exigeant sur la qualité et la sécurité des structures car les familles doivent pouvoir confier leurs enfants en toute sérénité dans les crèches et les accueils pour la toute petite enfance. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je confirme effectivement le devoir de vigilance qui est celui de la Ville de Paris comme de la Mairie du 15^{ème} comme des associations concernées auquel vous nous appelez pour ce problème d'une importance évidemment exceptionnelle. Madame Isabelle ROY demande la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour rappeler tout de même que dans les tout premiers jours du mandat d'Emmanuel GREGOIRE, le périscolaire est une priorité absolue et face aux faits gravissimes dont nous avons eu connaissance et qui ont aussi marqué la campagne, un plan d'action a tout de suite été engagé pour garantir la sécurité des enfants et aussi rétablir la confiance des familles. Je voulais donc insister à nouveau là-dessus car il s'agit d'une priorité absolue du début de mandat du nouveau Maire de Paris et vous savez qu'il y a beaucoup de nouvelles actions qui ont été lancées, notamment la grande convention citoyenne sur la protection des temps de l'enfance, l'école parisienne du scolaire et évidemment toutes les actions qui vont être prises pour le renforcement de la sécurité des enfants dans les établissements et bien sûr la totale transparence qui sera garantie pour les familles. Je voulais revenir là-dessus car il s'agit tout de même d'un sujet évidemment extrêmement important et extrêmement grave dont nous avons pris toute la mesure. Merci.

Monsieur le Maire : Il s'agissait là d'étendre aussi aux établissements de la petite enfance cette vigilance. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je passe la parole à l'adjointe compétente, Madame DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais préciser qu'il y a une vigilance absolue maintenant pour assurer une prise en charge optimale des enfants en crèche, notamment en raison de la suspicion liée au scandale du périscolaire et aussi par rapport à l'antériorité sensible liée à la sortie des livres chocs d'il y a deux ou trois ans et qui touchait notamment les structures privées. Madame IBLED parle d'une crèche associative dans le 11^{ème} arrondissement. Nous ne savons pas dans l'article si le professionnel

qui a été licencié a été recruté par une crèche associative ou privée. Dans tous les cas, il y a une attestation d'honorabilité qui est nécessaire pour travailler dans les EAJE. Je pense que maintenant tout le monde est unanime pour dire qu'il faut une vigilance absolue sur ces recrutements.

Il y a trois process de recrutement différents selon le statut de l'établissement d'accueil. Dans le public, les recrutements suivent un processus strict pour les agents de la Ville avec des contrôles de diplômes, un suivi. Quand ils sont recrutés par concours, notamment pour les auxiliaires de puériculture, et qu'ils arrivent dans des crèches, le filtre des directrices est assez implacable. Au moindre signalement, à la moindre défaillance, ces agents sont mis de côté. Pour l'associatif, ils suivent le même process. Chaque association est responsable de ses recrutements. Tout le monde fait face à des difficultés. Maintenant, vis-à-vis des parents, l'associatif comme le privé se doivent d'avoir des professionnels aussi de qualité. Toutefois dans un contexte de pénurie, je pense que l'on fait un peu appel aux professionnels qui sont disponibles sur le marché. Cela n'ôte rien aux contrôles qui sont effectués, notamment ceux de PMI. Les crèches privées sont surveillées tous les ans, les crèches associatives tous les deux ans, les crèches municipales tous les trois ans. Si nous avons un signalement, quel qu'il soit, de la part des familles, de la part d'une professionnelle ou autre, nous lui prêtons une extrême vigilance avec prise de contact avec la famille concernée éventuellement, avec les professionnels de la crèche et les référents responsables, notamment dans le privé ou l'associatif, c'est-à-dire les gestionnaires de l'association. Une enquête est mise en place. La professionnelle est suspendue temporairement. Si les faits sont avérés, à ce moment-là, elle est licenciée. Normalement, son historique doit tout de même la suivre. Chaque structure associative et privée est censée vérifier le CV des professionnels qu'elle recrute. En tout cas, nous sommes vigilants à ce niveau-là. Nous pouvons envoyer aussi des visites inopinées dans les crèches pour surveiller les compétences des professionnels et assurer une qualité d'accueil optimale avec des professionnels parfaitement qualifiés, d'autant plus que ce ne sont pas des enfants d'un an qui vont manifester s'ils ont un problème ou s'il y a eu un débordement. Cela est assez compliqué et très anxiogène pour les familles. Nous sommes donc très vigilants à ce niveau-là. Merci. Cela n'ôte rien au vote favorable pour ce vœu qui est important pour la crèche Albert-Bartholomé.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une délibération et non d'un vœu.

Madame DESROUSSEAU : Oui, pardon.

Monsieur le Maire : En tout cas, que cette vigilance soit constante et que tout ceci soit appliqué avec évidemment une extrême rigueur étant donné l'importance du sujet. Je sou mets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19. 2026 DFPE 188 – Subvention (10 484 525 euros) avenant n° 2 avec l'association CRESCENDO (11°) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit d'une subvention d'investissement de 23 135 € pour des travaux de rénovation et de mise aux normes pour l'établissement Les Lutins de la Plaine situé 16, allée des Frères-Voisin.

20. 2026 DFPE 189 – Subvention (1 304 297 euros) et convention avec l'association « Crescendo » (11^e) pour la création et l'aménagement d'un multi-accueil (55 places) situé au 17 rue Alphonse Bertillon (15^e)

Monsieur le Maire : Qui sera livré en avril 2027. Allez-y, je vous en prie.

Madame MONTARELLO RODRIGUES : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui porte un beau projet : la création d'une crèche multi-accueil de 55 places rue Alphonse-Bertillon. Loin d'être un projet anodin, elle s'inscrit dans une politique volontariste et cohérente conduite par la Ville de Paris en matière de petite enfance. Depuis 2001, à Paris, dans ce domaine, la Ville s'est donné un cap clair : augmenter le nombre de places et améliorer la qualité de l'accueil. Ce cap est toujours le même et l'engagement de la Ville pour répondre aux besoins des familles parisiennes reste profondément ancré. Cet engagement s'est traduit ces dernières années notamment par l'ouverture de nouvelles structures et la rénovation d'équipements existants. Il s'agit d'une offre importante et diversifiée en matière d'accueil de jeunes enfants qui est aujourd'hui proposée par la Ville de Paris en matière d'accueil collectif. Environ 45 000 places sont agréées sur le territoire parisien dans plus de 1 100 établissements. Au-delà de cela, la Ville de Paris mène une action forte pour soutenir l'accueil individuel et a engagé en octobre dernier un plan de soutien à l'accueil individuel. Depuis des années, Paris investit aussi massivement pour développer son réseau de crèches municipales et associatives pour que chaque famille parisienne, quel que soit son quartier, puisse accéder à un mode de garde de qualité.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il répond surtout à une réalité que nous connaissons toutes et tous ici dans nos quartiers : les besoins des familles sont là, concrets et quotidiens. C'est à ces besoins que répond la création de cette crèche pour laquelle la Ville de Paris va investir plus de 1,3 million d'euros soit plus de 68 % du coût total de l'opération. L'association Crescendo qui gèrera cet établissement, forte de son expérience avec déjà 30 structures sur le territoire parisien, nous offre la confiance nécessaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, chère collègue, de cet éloge de la politique municipale en matière de petite enfance, de cette ode à la Mairie centrale qui est sans doute juste mais légèrement abstraite et théorique pour ce qui concerne notre arrondissement puisque nous déplorons – et malheureusement d'année en année – la dégradation de la situation avec un manque de 130 auxiliaires de puériculture et éducatrices de jeunes enfants, ce qui nous amène au gel, non pas budgétaire, en matière de ressources humaines de près de 900 berceaux. À vrai dire, j'ai passé mes deux premiers mandats – vous me permettrez pendant quelques secondes de faire un peu d'histoire du 15^{ème} – à demander l'ouverture de crèches dans le 15^{ème} et il est vrai qu'avec les efforts fournis par la Ville à l'époque, notamment sur le plan budgétaire, nous avons réussi à ouvrir dans la plupart des grandes opérations d'urbanisme une nouvelle crèche. Et je passe les deux derniers mandats à fermer des crèches. À fermer des crèches ! Il est terrible d'avoir ouvert des crèches tout à fait modernes et magnifiques et qui pouvaient accueillir des enfants et rendre service à de très nombreuses familles alors qu'aujourd'hui, nous fermons, je ne dirais pas les unes après les autres mais beaucoup de crèches dans le 15^{ème}. Il s'agit d'une situation qui est connue des services centraux d'ailleurs. Nous avons des réunions très régulières – il y a encore quelques jours d'ailleurs – avec le directeur de la DFPE, le secrétaire général adjoint de la Ville qui est chargé de ces sujets. Il est vraiment absolument vital que nous puissions là changer de

braquet, d'autant plus qu'il y a un cataclysme nouveau qui s'abat sur Paris et particulièrement sur le 15^{ème} – et nous allons le traiter lors d'un vœu – qui est la liquidation judiciaire de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon.

Merci en tout cas de nous permettre d'évoquer ce sujet tellement important pour les familles parisiennes. S'il n'y a pas d'autres interventions, Madame DESROUSSEAUX pour la réponse à l'oratrice.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie, Madame, de cette intervention qui effectivement est tout à fait positive. Nous nous réjouissons nous aussi des ouvertures de crèches dans le 15^{ème} arrondissement. J'espère simplement, comme le disait Monsieur le Maire, que les recrutements seront à la hauteur de ce qui est nécessaire pour remplir cette crèche. Par ailleurs, même si la Ville abonde énormément et soutient ces crèches associatives, il s'agit d'un gouffre financier qui est absolument abyssal, qui entraîne d'ailleurs la chute de la Croix-Saint-Simon ; nous en reparlerons tout à l'heure. Un autre prestataire associatif s'était retiré du projet. Heureusement, cela a été récupéré par Crescendo, mais l'autre prestataire n'avait pas les reins suffisamment solides. J'espère donc que Crescendo sera à la hauteur pour recruter des professionnels, pour faire tourner cette structure qui, normalement, est censée accueillir 55 enfants dans une zone géographique où nous avons des besoins importants. Maintenant, le nerf, c'est le recrutement. J'espère donc vivement qu'en 2027, nous aurons de bonnes nouvelles pour cette structure-là. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Et si nous pouvons compter sur votre appui, ma chère collègue, c'est dans l'affectation des postes de puéricultrice et d'éducatrice de jeunes enfants parce que la Ville a une ressource très limitée, malheureusement – il est très difficile de recruter dans ces domaines –, mais après il s'agit des affectations. Donc ce que nous demandons, c'est que le 15^{ème}, comme on nous le prétend, soit prioritaire, étant donné les difficultés gigantesques de l'arrondissement dans l'affectation des personnels recrutés par la Mairie de Paris dans notre arrondissement. Merci pour ce débat.

Je sou mets donc à votre vote ce projet de délibération avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

21. 2026 DPMP 4 – Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire : Allez-y, Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Nous examinons donc aujourd'hui une délibération importante qui s'inscrit dans une politique publique à laquelle nous sommes profondément attachés, celle de la prévention, de l'émancipation et de l'égalité des chances pour les jeunes Parisiens et nos jeunes du 15^{ème}. Le dispositif Ville Vie Vacances est un outil essentiel qui permet à des jeunes de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'activités éducatives, culturelles et sportives dans un cadre structurant, bienveillant et exigeant. Il s'agit aussi d'un dispositif très concret de prévention : prévention de décrochage des conduites à risques, des rixes mais aussi prévention de l'isolement. Et dans un arrondissement comme le nôtre où les inégalités territoriales existent, il est absolument indispensable.

Je veux d'abord saluer la qualité des projets portés dans le 15^{ème} arrondissement et le travail remarquable des associations qui s'engagent au quotidien auprès des jeunes. Et je veux dire aussi que la Ville de Paris, au nom de laquelle j'interviens, est fière de soutenir concrètement ces initiatives avec près de 17 000 € de subventions attribuées à six associations du 15^{ème} dans le cadre de cet appel à projets. Il s'agit d'un engagement clair en faveur de notre jeunesse et de notre tissu associatif local.

Je pense d'abord à la Jeunesse Falguière avec le projet XV division qui est bien plus qu'un simple tournoi sportif. Il s'agit d'un véritable projet de cohésion entre les quartiers du 15^{ème} qui valorise l'esprit d'équipe et qui crée des moments de rencontre entre des jeunes qui, autrement, ne se croiseraient pas forcément dans un arrondissement aussi grand que le nôtre. Ce type d'initiative est précieux parce qu'il fabrique du lien, de l'appartenance et de la fierté de vivre dans le 15^{ème}. Merci à Mohamed FOFANA et à tous les membres de leur association pour le travail formidable qu'ils mènent à Falguière.

Je pense également à Action et Transition, présidée par Julien BESSIERES, qui porte deux projets particulièrement importants : le premier autour du jardin et du vivant qui permet à des jeunes de découvrir les cycles naturels, de manipuler, de comprendre mais aussi de coopérer. Nous sommes ici dans une pédagogie active qui mêle écologie, éducation et citoyenneté. C'est dans ce même esprit que s'inscrit le second projet de Ciné débat : donner la parole aux jeunes, les amener à réfléchir sur des sujets de société, à développer leur esprit critique et à s'exprimer. Là aussi, nous sommes en plein dans l'objectif du dispositif : former des citoyens éclairés.

Je veux aussi souligner le travail de Créat'éo porté par Mohadi DIALLO avec des projets de découverte de Paris et d'ouverture culturelle. Permettre à des jeunes de sortir de leur environnement immédiat, de fréquenter des lieux culturels, de comprendre leur ville, cela est fondamental et cela participe directement à l'autonomie, à la curiosité et à l'ambition.

Dans le même esprit, Créart music, portée par Pascal BATISTA, propose un projet autour de la pratique musicale avec des artistes professionnels. Il s'agit d'un levier puissant d'expression, de confiance en soi et parfois même de vocation.

Bien sûr, CinéQuinze, présidée par Pierre-Gérard BAZILLOU, et la mise en place d'ateliers de réalisation de courts-métrages à destination des jeunes des quartiers Brancion-Périchaux et Falguière.

Et enfin, les actions portées par SPÉSPORT autour du sport, du multisport, du futsal ou encore du e-sport encadré.

Ce que nous voyons à travers de l'ensemble de ces projets, c'est une grande diversité d'approches mais un objectif commun : accompagner les jeunes, leur donner des repères, leur ouvrir des horizons. Et cela, ce sont nos associations locales qui le rendent possible. Elles connaissent le terrain, elles connaissent les familles, elles s'inscrivent dans la durée. Elles ne sont pas là uniquement pendant l'été, elles sont là toute l'année. Et c'est précisément pour cela que je souhaite formuler un point de vigilance : lorsque nous regardons la répartition des financements, nous constatons que l'association qui bénéficie du montant cumulé le plus important dans le cadre de cet appel à projets n'est pas une association du 15^{ème} arrondissement. Elle est domiciliée à la Celle-Saint-Cloud. Encore une fois, il ne s'agit pas de remettre en cause la qualité des projets proposés, mais cela interroge. Cela interroge sur la manière dont nous soutenons notre tissu associatif local. Cela interroge sur l'équilibre territorial. Cela interroge enfin sur la capacité de la Mairie du 15^{ème} arrondissement à soutenir les acteurs qui sont implantés depuis longtemps ou pas mais en tout cas durablement dans

nos quartiers. Car si nous voulons une politique de prévention efficace, elle doit s'appuyer d'abord sur celles et ceux qui sont présents au quotidien, qui créent de la confiance et qui assurent une continuité éducative. Nous devons donc être collectivement vigilants à ne pas fragiliser cet écosystème local en orientant de manière trop importante des financements vers des structures extérieures au 15^{ème} arrondissement, extérieures à Paris, aussi pertinentes soient-elles. Il s'agit d'un enjeu de cohérence de l'action publique, mais aussi d'un enjeu d'efficacité. Je le dis dans un esprit constructif : nous devons mieux équilibrer les choses et donner encore davantage de moyens à nos associations du 15^{ème} qui effectuent un travail absolument essentiel et remarquable.

Sous cette réserve, nous sommes bien sûr très fiers de porter cette délibération parce qu'elle permet de financer des actions utiles, attendues et concrètes pour nos jeunes mais nous serons attentifs dans les prochaines éditions à ce que le soutien au tissu associatif local du 15^{ème} soit pleinement renforcé. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Si nous voulons être tout à fait cohérents, nous pouvons remarquer que la Ville de Paris nous soumet à longueur de Conseil de Paris des votes de subventions pour des associations qui sont hors Paris. Et même, pour ce qui concerne le 15^{ème}, nous avons des propositions de la Ville pour subventionner assez régulièrement, notamment en ce qui concerne le financement des actions en QPV, des associations hors 15^{ème}. Mais enfin, vous êtes libre de vos propos. Est-ce que le rapporteur a un mot à rajouter ?

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais tâcher de ne pas répéter ce que ma collègue Anouch TORANIAN a pu dire. Ces politiques ne sont pas simplement des politiques sécuritaires. Certes, trouver une activité à nos jeunes contribue à apaiser l'espace public, mais réduire ces jeunes à des délinquants est somme toute une erreur. Il s'agit avant tout de citoyennes, de citoyens qui doivent avoir les mêmes droits, les mêmes opportunités que toutes et tous. Derrière le dispositif Ville Vie Vacances, il y a une réalité assez simple : les vacances ne doivent pas être un privilège mais un droit ; un droit à respirer, à découvrir, à se construire autrement que dans un quotidien parfois contraint. Ville Vie Vacances joue ainsi un rôle essentiel en proposant aux jeunes de Paris et du 15^{ème} arrondissement des activités souvent au plus près de chez eux. En ce sens, nous pouvons féliciter l'action de la Ville de Paris, notamment par l'augmentation budgétaire de plus de 8 % depuis l'année passée de ce dispositif.

Dans le 15^{ème}, nous souhaitons saluer le travail remarquable des associations ainsi engagées dans ce dispositif : Action et Transition, CinéQuinze, Cré'art music, Créat'éo, Jeunesse Falguière 15 ou SPÉSPORT. Elles proposeront cet été des projets riches et variés : sport, cinéma, musique, découverte de Paris mais aussi sensibilisation à l'écologie. Ce tissu associatif est précieux. Il crée du lien, de la confiance et ouvre les horizons. Collectivement, notre responsabilité est claire : nous devons soutenir ces initiatives axées vers nos jeunes et l'accès à des activités au plus près de chez eux, notamment dans nos quartiers populaires, en réaffirmant notre engagement et notre confiance envers le tissu associatif local.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^{ème} votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est au rapporteur, Monsieur SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je ne vais pas répéter ce qui a été dit sur l'intérêt des projets spécifiquement et nous les soutenons. Je le dis tout de suite, nous sommes favorables, d'abord parce que ces jeunes Parisiens de 11 à 18 ans qui ne

partent pas en vacances et qui peuvent, faute d'occupation positive, être exposés au trafic, nous les ramenons vers des activités culturelles, éducatives, sportives, citoyennes encadrées par des associations engagées. C'est ainsi que nous pouvons faire reculer le désœuvrement et donc la délinquance et cela est très concrètement aussi la possibilité de soulager nos forces de l'ordre (polices municipale et nationale) et apaiser le quotidien des riverains.

Pour souligner deux ou trois petits points sur lesquels nous serons, nous, particulièrement vigilants : d'abord l'évaluation. Il y a plus de 318 000 € qui sont votés dans le cadre de ce dispositif Ville Vie Vacances, dont près de 20 000 pour le 15^{ème} arrondissement. Il s'agit de l'argent du contribuable et je crois qu'il est essentiel de pouvoir suivre précisément comment cet argent est dépensé avec un bilan précis projet par projet. Vous pouvez compter sur nous pour suivre de près l'évaluation de ce dispositif. Ensuite, le ciblage sur les jeunes qui en ont effectivement le plus besoin dans les quartiers où la délinquance doit reculer concrètement et ainsi faire diminuer les rixes, le trafic, les troubles à l'ordre public. Ce sont ces personnes qu'il nous faut viser prioritairement. Troisièmement, l'articulation avec les forces de sécurité. Certaines dispositions de ce dispositif Ville Vie Vacances peuvent aller jusqu'à 2 heures du matin. Il est essentiel de pouvoir coordonner cette action avec la police municipale et nationale. Occuper positivement l'espace public, oui, mais à condition que cette présence éducative soit articulée avec la présence sécuritaire et non pas comme un substitut à celui-ci. Quatrième point : la mixité et la place des jeunes filles. Il s'agit d'un point essentiel et cela a été rappelé rapidement. Je salue le fait que plusieurs projets du 15^{ème}, notamment ceux de SPÉSPORT, Madame TORANIAN, prévoient explicitement la mixité et nous y serons particulièrement attentifs. Et enfin, le respect de la laïcité et des valeurs républicaines qui doit prévaloir dans le cadre des actions liées aux 15^{ème} et plus généralement pour tout Paris.

Mes chers collègues, nous sommes dans le 15^{ème} profondément attachés à ce dispositif Ville Vie Vacances comme attachés à la sécurité et à la tranquillité publique. Nous savons que la sécurité durable ne se construit pas uniquement par la sanction – vous avez raison là-dessus –, elle se construit également par la prévention, l'éducation, la présence d'adultes référents pour des jeunes qui, trop souvent, n'en ont pas suffisamment. C'est donc la raison pour laquelle nous voterons favorablement ce dispositif. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je sou mets ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Unanimité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'ont pas appelé de discussion au cours de cette première partie du conseil. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous allons passer à la deuxième partie de notre conseil concernant l'examen des vœux.

22. VI52026005 – Vœu de Philippe Goujon, Agnès Evren, Catherine Ibled, Grégory Canal, Daniel Georges Courtois, Charlotte Desrousseaux, Jérôme Loriau, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité municipale du 15^e relatif à la

situation de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon et au maintien de l'accueil associatif de la petite enfance dans le 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Inès CHARLES-LAVAUZELLE qui rapporte ce vœu. Deux minutes d'intervention.

Madame CHARLES-LAVAUZELLE : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce vœu n'est pas un vœu de principe, c'est un signal d'alerte concret et immédiat. Comme vous le savez, la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, acteur structurant de la petite enfance et de l'accès aux soins à Paris est aujourd'hui en redressement judiciaire. Sans solution de reprise d'ici juin, certaines activités disparaîtront. Il ne s'agit pas d'une hypothèse théorique, il s'agit d'un scénario déjà posé sur la table. Dans le 15^{ème}, les conséquences seraient directes avec un centre de santé assurant 30 000 consultations par an. Après SoMeD, ce serait le deuxième établissement à fermer ses portes, ce qui serait catastrophique. En effet, ces structures constituent souvent le seul accès aux soins de proximité pour les publics les plus fragiles. Ensuite, près de 300 places de crèches menacées avec des familles sans solution de garde à la rentrée. Soyons lucides, le secteur est déjà sous tension. Je vous rappelle que dans le 15^{ème} arrondissement, comme le disait Monsieur le Maire à l'instant, près de 900 places de crèche sont gelées par manque de personnel. Les difficultés de recrutement sont connues, les listes d'attente sont longues, on ne compense pas 300 places du jour au lendemain.

Face à cela, ce que dit ce vœu est simple : nous n'avons plus le luxe d'attendre, il faut anticiper la rentrée de septembre, soutenir les offres de reprise crédibles et mobiliser la Ville, l'État et les partenaires pour éviter que des fermetures ne résultent d'un simple manque d'initiatives collectives. L'appel d'offres de cession court jusqu'au 15 juin. L'urgence est réelle. Ce vœu demande d'agir à temps, pas après. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il y aura une réponse à deux voix de l'exécutif puisque cela concerne à la fois la petite enfance et la santé. Je passe donc la parole d'abord à l'adjointe chargée de la petite enfance, Charlotte DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans un contexte déjà sinistré d'offres de garde extrêmement réduites, l'annonce de la cessation d'activité de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon est un tsunami dévastateur pour toutes les familles et professionnels concernés. Placée en redressement judiciaire en novembre 2025, la Fondation a annoncé la cessation de ses activités avant la fin de l'année 2026. Un plan de cession a été ouvert mi-avril avec un appel à repreneurs jusqu'à mi-juin. Les audiences au tribunal se dérouleront en septembre-octobre 2026.

Acteur associatif historique, la Fondation emploie près de 2000 salariés et joue un rôle majeur à Paris et en Île-de-France dans plusieurs champs essentiels : la petite enfance, le soutien aux familles, la protection maternelle et infantile, l'accompagnement des personnes âgées et celui des personnes en situation de handicap. Elle constitue à Paris le premier acteur associatif dans le domaine de la petite enfance avec plus de 1 500 places d'accueil réparties dans 35 établissements. Elle assure également un accompagnement des familles via 21 relais petite enfance et deux lieux d'accueil enfants-parents. Dans le champ sanitaire et préventif, la Fondation gère plusieurs centres de protection maternelle et infantile, un centre de santé sexuelle ainsi qu'un hôpital mère-enfant.

Au-delà de l'incertitude liée à la continuité d'accueil des enfants concernés, cette situation contribue à plonger davantage le secteur de la petite enfance dans un abîme sans fond.

Quatre crèches sont impactées dans le 15^{ème}, soit une capacité de 299 places avec actuellement 250 enfants qui risquent de se retrouver sans mode de garde à l'automne 2026. Avec 130 postes vacants d'agents de la petite enfance et plus de 800 berceaux gelés, soit 50 % de notre capacité dans les crèches municipales du 15^{ème}, notre arrondissement est le plus gravement impacté par la pénurie de professionnels. Nous n'avons pas les moyens nécessaires pour réintégrer tous ces bébés dans nos structures. Le nombre de places requises représente quasiment l'équivalent de la commission d'attribution de mai pour laquelle nous avons déjà plus de 3 000 dossiers actifs à présenter. Le système est totalement défaillant et ne répond pas aux besoins des familles qui attendent légitimement une offre de garde suffisante et de qualité.

Face à cette urgence, nous demandons à la Ville de Paris un engagement d'effort accru de recrutement avec un fléchage prioritaire des professionnels vers les structures du 15^{ème}. Par ailleurs, il est impératif que la Ville de Paris, en sa qualité de partenaire financier majeur de la Fondation et aux côtés des autres acteurs et collectivités, accompagne les arrondissements et les familles pour garantir la continuité d'accueil. La Ville de Paris doit soutenir activement, aux côtés des administrations judiciaires et des partenaires concernés, toutes les solutions de reprise crédibles en assurant le maintien des structures et des emplois, en se positionnant soit pour reprendre des crèches en régie directe, soit en accompagnant les repreneurs associatifs et également en recrutant les professionnels dans les structures qui ne feraient pas l'objet d'une reprise. Face à des familles angoissées et en attente de réponse, une anticipation opérationnelle des besoins d'accueil à la rentrée doit être engagée sans délai afin de sécuriser les solutions proposées aux familles impactées. Enfin, le maire de Paris doit interpellier l'État afin que celui-ci prenne toute sa part dans sa gestion du dossier. Déjà engagé auprès de la Fondation, celui-ci devra jouer un rôle central pour coordonner l'ensemble des parties prenantes (CAF, ARS, AP-HP) en lien avec les collectivités territoriales et identifier l'ensemble des leviers financiers et réglementaires nécessaires pour permettre le maintien des activités et éviter toute rupture dans la prise en charge des publics. Je vous propose un vote favorable pour ce vœu et vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur LORIAU pour le centre de santé.

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire. Si nous évoquons aujourd'hui la mise en redressement judiciaire de l'Œuvre de la Croix Saint-Simon, je crois qu'il faut que nous pensions d'abord aux 1 800 salariés qui sont plongés dans l'incertitude et leur témoigner la solidarité des élus du 15^{ème} arrondissement dans l'épreuve difficile qu'ils traversent. Nous pensons bien sûr évidemment également aux usagers qui sont nos concitoyens. Il s'agit de parents et mes collègues ont évoqué la situation difficile des places en crèche dans le 15^{ème} arrondissement. Il s'agit aussi, vous l'avez souligné précédemment, de patients qui reçoivent des soins dans les structures de soins de l'Œuvre de la Croix-Saint-Simon, qu'il s'agisse de centres de santé ou d'un hôpital avec une importante maternité parisienne avec une très forte tradition dans l'Est parisien ; et nous devons aussi penser à eux. Ce n'est pas parce que nous sommes dans le 15^{ème} arrondissement que nous devons occulter que l'Est de Paris est aussi durement touché par ce redressement judiciaire que nous le sommes dans le 15^{ème} avec encore davantage de structures de soins et également des structures d'accueil de la petite enfance. Le risque, que nous partageons avec nos concitoyens de l'Est parisien, il est celui de toute mesure de redressement judiciaire, c'est-à-dire que les juges vont décider du bien-fondé économique de la reprise que proposeront les repreneurs. Je tiens à rappeler que déjà des mesures de maintien et de retour à l'équilibre avaient été proposées par la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon et qu'elles avaient été refusées

par le juge. C'est dire la rigueur qui sera appliquée aux plans de redressement qui seront proposés. Nous risquons une vente à la découpe parce que les repreneurs pourront très bien décider et proposer que certaines structures soient simplement fermées alors que d'autres seront maintenues pour des raisons économiques car dans ces procédures-là, les contraintes économiques en matière de petite enfance ou de santé, ne sont pas toujours convergentes avec nos impératifs politiques. Et je crois que notre Conseil et le Conseil de Paris, par la voix des conseillers de Paris qui siègent dans notre Conseil, doivent savoir porter auprès des magistrats du tribunal de commerce nos exigences en matière de maintien de l'offre de soins, d'accès aux soins, de tarification des soins ainsi que de maintien d'un accueil en petite enfance car ils doivent absolument tenir compte dans leur décision de ces éléments et ne pas se contenter d'impératifs uniquement économiques.

Monsieur le Maire : Merci pour cette double réponse. Il y a une explication de vote de Madame Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Vert, de deux minutes.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en redressement judiciaire depuis novembre 2025, la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon vient d'annoncer la cession de ses activités réparties sur 65 structures. Cela concernerait notamment un peu moins de 2000 salariés inquiets pour leurs emplois, un hôpital à domicile prenant en charge plus de 400 patients par jour, un hôpital mère-enfant périnatal, trois centres de santé avec environ 70 000 consultations par an, un centre de santé sexuelle, plusieurs PMI, soit autant de parcours de soins en risque d'interruption. Trente-cinq crèches aussi seraient concernées, représentant environ 1 600 places (300 places dans le 15^{ème} arrondissement) et autant de familles démunies et inquiètes pour la rentrée prochaine.

Les élus du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^{ème} partagent l'inquiétude des familles, des Parisiennes et des Parisiens, et apportent tout leur soutien aux équipes de la Fondation ainsi qu'aux usagers. Vous le savez certainement, la Ville de Paris, qui a d'ailleurs subventionné la Fondation à hauteur de plus de 12 millions d'euros en 2025, est déjà pleinement mobilisée pour préserver les missions de service public accomplies par la Fondation et travaille main dans la main avec elle pour permettre la continuité de l'accueil des enfants à la rentrée de septembre ainsi que les prestations de soins. Actuellement, un travail conséquent d'analyse de la situation de la Fondation est en cours en lien avec les partenaires institutionnels, les adjoints et les maires d'arrondissement. Les échéances se poursuivent cette semaine notamment avec les administratifs judiciaires afin d'éclaircir les possibilités de reprise d'activité ; les repreneurs potentiels ayant jusqu'au 15 juin pour se positionner. La Ville regarde également de son côté si elle pourrait proposer de reprendre certaines activités. La Ville sera bien évidemment également vigilante quant au maintien du niveau de service public et au devenir de près de 2000 salariés. Un appel à la grève des personnels de la Fondation avec un rassemblement devant le ministère de la Santé est prévu pour demain matin, mardi 6 mai. Nous serons plusieurs à y aller pour les soutenir.

Le vœu soumis à notre examen semble partager les objectifs de la Ville de Paris. Nous le voterons donc. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ce soutien à notre vœu et à la Fondation et au personnel de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon. Nous sommes tous unis pour ce combat, en espérant qu'il sera gagné grâce à l'action résolue de la Ville de Paris et de l'État. Il y a une autre explication de vote du groupe socialiste. Madame MONTARELLO RODRIGUES, vous avez la parole.

Madame MONTARELLO RODRIGUES : Merci. Chers collègues, je ne vais pas répéter les éléments de ma collègue. Ce que je veux dire, c'est que la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, c'est 120 ans d'histoire au service des plus fragiles, 120 ans d'engagement ancré dans nos quartiers. Face à cette urgence, Emmanuel GREGOIRE a agi sans attendre. Dès l'annonce de cette cessation, il a alerté les institutions concernées (le gouvernement, la CAF, la CNAM, la CNSA) et leur a demandé leur mobilisation pleine et entière. Il va aussi rencontrer jeudi les gestionnaires associatifs afin d'explorer toutes les possibilités de reprise d'activité dans les meilleures conditions possible. La Ville de Paris est donc pleinement consciente et engagée face à ces enjeux sur deux axes qui sont non négociables. Le premier, c'est de garantir la continuité des services pour toutes les familles sans rupture à la rentrée de septembre. Le second, c'est de peser activement pour que les repreneurs retenus soient de véritables porteurs des mêmes valeurs qui ont animé la Fondation depuis sa création : la bientraitance, la mixité, l'exigence aussi en termes de service public. Il ne s'agit pas que d'une question de gestion, il s'agit aussi d'une question de sens et nous nous réjouissons que les administrations judiciaires aillent dans ce sens en faisant figurer parmi les critères de sélection l'alignement avec ces valeurs aux côtés de la solidité du projet et du nombre d'emplois à sauvegarder.

Nous voterons donc positivement ce vœu avec conviction et nous resterons vigilants collectivement dans la durée pour que les engagements pris aujourd'hui se traduisent en actions concrètes demain pour chaque famille, chaque salarié et chaque usager de ces services essentiels. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous confirme que nous sommes en liaison très étroite et régulière avec les services de la petite enfance sur ce sujet extrêmement important pour le 15^{ème} et pour Paris. Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote avec, évidemment, un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

23. V152026006 – Vœu au Maire de Paris présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Inès de Ragueneil, Chantal Rolgen et les élus de la majorité du 15^e relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 15^e arrondissement à la rentrée 2026

24. V152026007 – Vœu des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique – le 15^e est à vous ! relatif aux suppressions de postes d'enseignant-e-s et aux fermetures de classes

Monsieur le Maire : Nous passons à l'examen groupé de deux vœux de même nature qui sont les vœux 23 et 24. Chaque groupe rapportera son vœu, en commençant par celui au Maire de Paris présenté par les élus de la majorité du 15^{ème} relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 15^{ème} à la rentrée 2026. C'est Inès de RAGUENEL qui va le présenter. Deux minutes.

Madame de RAGUENEL : Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de tenir deux minutes mais comme il y a également le vœu de l'opposition, même si je ne suis pas censée y répondre, je pourrai l'évoquer, si cela ne vous dérange pas. Le vœu que nous déposons vise à demander une réelle implication du Maire de Paris pour défendre les écoles du 15^{ème} et en l'occurrence les 19 classes qui sont menacées cette année de fermeture pour la rentrée

2026. Notre vœu témoigne évidemment de notre combat constant – celui de Chantal ROLGEN, celui du Maire – pour sauver le maximum de classes chaque année. Il s'agit d'une véritable négociation qui se joue pendant plusieurs mois entre l'académie de Paris, la Mairie d'arrondissement et puis, nous l'espérons, la Mairie de Paris.

Cependant, il faut tout de même que nous nous interroguions à un moment ou à un autre sur les vraies causes qui ont mené à cette situation. La première, c'est tout de même le constat d'une absence de politique familiale de la part de la Mairie de Paris. Vous le savez, depuis 2014, 30 000 élèves n'apparaissent plus dans nos écoles parisiennes. À cela s'ajoute tout de même – et je tiens à le rappeler comme à chaque fois – la baisse importante du budget d'investissement dans les écoles de la Mairie de Paris puisque nous sommes passés de 155 millions d'euros en 2014 à 77 millions ; il a donc été divisé par deux.

Par ailleurs, un constat aussi : la baisse de la natalité qui est évidemment tout à fait corrélée. Elle est certes nationale mais tout le monde conviendra que fonder une famille à Paris est devenu aujourd'hui le parcours du combattant.

Autre constat – et je tiens à répondre à Madame ROY pour les propos qu'elle a tenus tout à l'heure – : c'est la gestion calamiteuse du périscolaire qui a évidemment un impact important sur la fuite des familles des écoles publiques. Ce scandale depuis plusieurs mois – je ne rentrerai pas dans les détails, nous en avons beaucoup parlé – aurait largement pu être évité avec une politique appropriée et si surtout l'opacité et le déni n'avaient pas guidé la politique de la municipalité parisienne depuis plus de 10 ans. Et cela n'est pas faute d'avoir alerté.

Un autre constat, enfin, c'est celui du manque tout simplement de remise en question d'une municipalité que je jugerai orgueilleuse et qui, comme les mauvais élèves, préfère jeter l'opprobre sur les autres pour justifier son mauvais bilan. En l'occurrence, c'est ce que le groupe socialiste a encore fait cette année avec le vœu que vous avez déposé ce soir en attaquant deux acteurs. Le premier, ce sont les écoles privées et donc les Parisiens aussi qui font ce choix pour leurs enfants. Ces écoles privées seraient trop financées. Je vais vous sortir un vrai scoop : la Ville est dans l'illégalité depuis de nombreuses années parce qu'elle sous-finance le privé. Le forfait communal est deux fois inférieur à ce qu'il devrait être ; il s'agit de la loi Debré. L'élève du privé à Paris coûte cinq fois moins que l'élève du public. Je n'appelle pas cela de l'abondance comme vous l'écrivez dans votre vœu. La deuxième faute, c'est celle de l'Éducation nationale, selon vous. Elle a bon dos, mais il se trouve que l'Éducation nationale vous a tout de même tendu la main lorsque la Mairie socialiste n'a pas décidé de continuer à financer les décharges des directeurs d'école depuis 2019 pour un coût qui monte entre 12 et 25 millions par an depuis 2019.

Notre vœu vise donc à souligner, vous l'avez compris, que le travail de l'académie pour baisser au maximum le nombre de fermetures de classes se fasse bien en amont de ce Conseil et que ce ne sont pas des vœux annuels comme vous le faites cette année qui vont améliorer les négociations avec l'académie de Paris. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Maintenant la présentation du vœu du groupe Écologiste et Solidaire, des élus du groupe Socialiste et Place publique du 15^{ème} relatif aux suppressions de postes d'enseignants et aux fermetures de classes par Monsieur COSTAGLIOLA.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau

pour permettre à tous les enfants de développer leur libre arbitre et de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux. La diminution du nombre d'élèves par classe est favorable aux apprentissages, notamment des élèves les plus en difficulté, des élèves issus des classes populaires, ceux en difficulté post-Covid. Pourtant, la France est avant-dernière en Europe, devant la Roumanie, en matière de nombre d'élèves par classe avec une moyenne avoisinant les 20,7 élèves par classe en primaire. Lorsque la démographie scolaire a connu une hausse dans les années 2000, cette augmentation s'est faite à nombre de postes constant. Ainsi, les suppressions de postes ne sauraient être justifiées au nom de la baisse démographique qui pourrait très bien servir à améliorer les conditions d'apprentissage pour permettre, in fine, l'accès au savoir du plus grand nombre.

À Paris, la politique d'austérité pour les services publics imposée depuis plusieurs années et aggravée par les différents gouvernements sous la présidence d'Emmanuel MACRON s'est déjà traduite par la suppression de 337 postes en 2023, 253 postes en 2024, 202 postes en 2025. Pourtant, l'académie de Paris a établi ses calculs de suppression de postes sur la base de projections qui se sont avérées erronées de plusieurs centaines d'élèves aux rentrées de septembre 2024 et 2025. Les chiffres théoriques de l'académie de Paris pour le nombre d'élèves par classe ne sont pas fidèles à la réalité constatée quotidiennement dans les écoles de la ville du fait du manque important notamment de remplaçants (plus d'un remplaçant manquant par école et par jour) amenant à répartir les élèves concernés dans d'autres classes.

Ainsi, par ce vœu, nous souhaitons que le Conseil d'arrondissement et la Ville de Paris s'opposent fermement aux 161 fermetures de classes, notamment à l'école de la porte de Brancion, à Falguière, et dans chacune des 9 classes de maternelle et des 9 classes de primaire du 15^{ème} arrondissement concernées et plaident auprès du rectorat pour que les moyens consacrés à l'éducation des enfants soient alloués en fonction des besoins concrets de la population et non en fonction de logiques comptables déconnectées.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Maintenant, l'adjointe concernée va répondre aux deux orateurs. La parole est à Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, une nouvelle fois, malheureusement, nous devons examiner un vœu concernant les fermetures de classes. En effet, alors que 17 classes ont été fermées l'année dernière, une nouvelle vague de fermetures est annoncée pour le 15^{ème} arrondissement avec 19 fermetures proposées. Lors de la concertation annuelle avec la DASEN et Monsieur le Maire, nous avons obtenu qu'il n'y ait pas de fermeture sur les 11 et 17 Vigée-Lebrun, sur Cépré, sur Théodore-Deck. Depuis, grâce à notre mobilisation incessante, les fermetures de classes à l'école Corbon et au 27 Olivier-de-Serres ont été annulées. Donc six classes ont déjà été sauvées. Je dois aussi préciser que nous avons refusé que deux classes soient fermées dans la même école comme cette situation aurait pu se présenter sur le groupe Émeriau. Malheureusement, il en reste encore 19 et nous continuons à nous battre pour sauver encore un maximum de classes. Il faut cependant savoir qu'après fermeture, aucune école n'aura une moyenne de plus de 25 élèves, avec des classes en grande section, CP et CE1 limitées à 24.

Nous regrettons vivement la fermeture d'une classe à la maternelle Brancion, même si nous sommes ravis que Brancion maternelle ait été la seule école choisie cette année dans

l'académie de Paris pour la création d'un dispositif D-3 (dispositif pour les moins de trois ans) qui permettra de scolariser des tout-petits permettant une meilleure socialisation et acquisition du langage. Nous défendons ardemment également les écoles Blomet, Falguière, Cherbourg, 72 Gutenberg, écoles tellement malmenées par des affaires récentes, ainsi que d'autres établissements.

La moyenne de 25 est certes une application mathématique des prévisions d'effectifs, mais cela est sans compter sur l'augmentation des effectifs dans les classes due à la situation très compliquée des remplacements à Paris. En effet, l'académie, malgré les fermetures qui étaient faites et qui devaient assurer une meilleure brigade de remplacement, ne peut assurer les remplacements dans les écoles et c'est ainsi que dans certains établissements, il n'y a pas eu de remplaçant pendant toute la première partie du deuxième trimestre ; ainsi le CM2 de Corbon, sans enseignant pendant six semaines avec des élèves répartis dans les classes. Aujourd'hui même, le CE1 du 10 Saint-Lambert dont l'enseignante est en congé depuis sept semaines et qui est prolongée jusqu'au 17 juin est toujours sans remplaçant.

Alors oui, nos deux vœux peuvent se rejoindre. Cependant, des éléments de celui de l'opposition me posent problème tels que les attaques sur les écoles privées, comme ma collègue Inès de RAGUENEL l'a souligné. Mais pourquoi un nombre de parents aussi important se détourne de l'école publique ? La Mairie de Paris de par sa politique familiale ou a fait fuir les familles de Paris ou les a incitées à se tourner vers les écoles privées, avec des rythmes scolaires non adaptés, avec des horaires différents chaque jour, une mixité sociale non maîtrisée. La mixité sociale ne s'impose pas, elle se travaille et certaines écoles cumulent une concentration d'enfants fragiles nécessitant des besoins particuliers. Où sont les créations de postes d'assistantes sociales ? De médecins scolaires ? Les écoles du 15^{ème} accueillent actuellement de plus en plus d'enfants de sites de mise à l'abri provisoire (SMAP), de centres d'hébergement d'urgence (les CHU) ou domiciliés en adresse administrative, en particulier du Clos-Feuquières. Ces enfants viennent souvent de très loin, hors de Paris. Nous les répartissons au jour le jour sur les écoles avec l'aide des inspecteurs dans différentes écoles. Mais les enseignants s'épuisent en raison du manque de moyens pour un accueil spécifique de ces enfants.

Dans vos propos, vous n'évoquez absolument pas le problème du périscolaire. Ne pensez-vous pas que ces douloureux problèmes, mal pris en charge par la DASCO avec des non-dits, des familles en attente de réponse, ne vont pas faire fuir des familles de certaines écoles ? Et d'ailleurs, cela est déjà le cas dans des centres de loisirs. Nous voyons lors de nos visites régulières de ces centres avec Monsieur le Maire une baisse de ces effectifs. Des familles refusent catégoriquement de fréquenter certaines écoles en septembre. Les familles n'ont pas senti un soutien énorme de la Mairie de Paris lors de ces réunions très angoissantes sur les affaires périscolaires où même la CASPE était absente, préférant laisser les responsables de la DASCO gérer. Peut-être que les REV auraient préféré être soutenus par leurs supérieurs hiérarchiques directs. La grève d'ailleurs prévue la semaine prochaine qui s'annonce importante est certainement le fruit de leur malaise.

Dans ce vœu, il est aussi demandé une réunion avec les élus et les parents d'élèves à l'inspection académique pour évoquer les soucis du 15^{ème}. Mais le 31 mars, lors de la réunion pour préparer le CDEN, j'étais bien seule avec les parents devant le rectorat pour manifester contre ces fermetures et accompagner les fédérations de parents (FCPE, PEEP ou indépendantes) qui ont été reçues individuellement par les inspecteurs qui ont écouté et noté les doléances de ces représentants. J'ai rencontré beaucoup d'élus de votre majorité mais pas ceux du 15^{ème}. Alors oui, nous sommes d'accord sur le besoin que le rectorat annule

certaines fermetures mais pour voter votre vœu, je vous demande de retirer vos considérants sur les écoles privées. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Bien. Il y a donc une demande de l'exécutif pour retirer, je crois, trois alinéas de ce vœu. Il y a maintenant deux explications de vote, l'une par Monsieur CANAL sur le vœu de la gauche et une de Monsieur COSTAGLIOLA sur le vœu de l'exécutif. Monsieur CANAL, vous avez la parole.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Même si tout a été dit, comment ne pas s'étonner tout de même de la proposition de ce vœu par la gauche qui ressemble davantage à une ordonnance du docteur Diafoirus plutôt qu'à un vœu sérieux dans la mesure où, tout de même, les élus de gauche déplorent ici leur propre politique car, je le rappelle, même si cela a été dit par ma collègue Inès de RAGUENEL, sous la précédente mandature, nous avons eu à peu près 140 000 départs – parfois on a dit même 150 000 – de classes moyennes de Paris dont 40 000 enfants, ce qui fait que, pour conséquence pratique, il y a eu une réduction des effectifs dans les classes de près de 15 % – ce que vous avez accepté ; Madame, vous avez tort d'opiner du chef – ce qui fait 500 fermetures de classes. Et cela n'est pas fini puisque nous voyons bien une accélération du départ des Parisiens, c'est-à-dire des classes moyennes, et tout ceci n'est pas dû au hasard. En dépit de vos arguments très spécieux, je voudrais tout de même rappeler que lorsque l'on augmente la taxe foncière par deux en une seule annuité, lorsque l'on ghettoïse des quartiers entiers, comme l'a dit Madame Chantal ROLGEN – dénonciation qui n'est pas faite par la droite parisienne, mais par vos propres services administratifs qui le déplorent dans leur documentation administrative –, lorsque l'on concentre toutes les classes populaires dans les mêmes quartiers, il ne faut pas s'étonner qu'en effet les classes moyennes parisiennes qui n'arrivent plus ni à acheter ni maintenant à louer – ce qui est un effet nouveau de votre politique – soient obligées de s'orienter vers une mobilité contrainte. C'est malheureusement à déplorer mais il s'agit d'un fait : vous êtes les responsables de cette politique et il est inutile d'aller prendre des risques en prenant froid devant le rectorat comme l'ont fait tous les cadors de la gauche parisienne, ce qui nous a fait assez sourire de les voir verser des larmes de crocodile.

Et Monsieur COSTAGLIOLA, je voudrais tout de même vous dire, votre argument à vous est aussi très spécieux car c'est un tort d'expliquer que l'on se fout de la réduction des effectifs, qu'il faut garder le nombre d'effectifs d'encadrement, donc de professeurs. Je vous invite à appliquer vous-mêmes vos propres adages. Je vous rappelle que dans toutes les politiques publiques parisiennes, vous avez vous-mêmes fait des réductions qui ne disent pas leur nom. Je vous donne un exemple : sur l'espace public, vous retirez toutes les poubelles de Paris au fur et à mesure pour économiser des circuits de passage pour économiser du temps agent, ce qui vous fait là aussi gratter, gratter encore une fois des effectifs sauf que vous, vous le faites en vous cachant. Au moins, l'État a l'honnêteté de dire et de constater que vos effectifs dans les classes diminuent et que la conséquence pratique – malheureusement, nous ne pouvons que le déplorer –, c'est la fermeture de classes. Vous pourriez, vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, remercier Chantal ROLGEN et Inès de RAGUENEL au CDEN de défendre les intérêts du 15^{ème} arrondissement et même du reste de Paris car elles ont à elles seules sauvé bien des classes en nombre pour Paris.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de rappeler ces évidences. Une explication de vote de Monsieur COSTAGLIOLA pour deux minutes.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, à l'issue de ces prises de parole, je n'ai pas compris si vous étiez pour ou contre ces suppressions de classes. L'avenir des enfants mérite la mobilisation unanime de chacun de nous. Au terme du vœu que vous nous soumettez, vous présentez des constats et des demandes que nous ne pouvons que rejoindre : les fermetures de classes répétées dans le 15^{ème} arrondissement ces dernières années, les absences non remplacées, la qualité de l'enseignement dans des classes plus petites – c'est dans votre vœu –, la logique comptable des annonces de suppressions de classes qui s'affranchit des réalités de terrain, la fragilité accrue pour les élèves les plus vulnérables. Nous en convenons. Malheureusement, nous ne pouvons pas souscrire à certaines de vos analyses, notamment celle qui trace un lien entre l'augmentation des logements sociaux dans l'arrondissement et les difficultés scolaires. Dans une France où certains défendent encore la méritocratie, les enfants méritent une égalité des chances concrètes où qu'ils habitent, une égale qualité de service public qu'ils soient scolarisés à l'école de la porte Brancion ou à Saint-Lambert. Les élèves gagneraient à être moins de 20 à par classe qu'ils grandissent à la Saïda ou à l'école élémentaire Blomet.

Au cours de la campagne qui s'est achevée, vos candidats et les nôtres sont allés à la rencontre de la population du 15^{ème} arrondissement, notamment de ceux qui vivent dans des logements sociaux. Nous n'en avons pas tiré le même programme, mais je sais que vous avez entendu comme nous un souhait unanime : celui de ne pas être stigmatisé parce que l'on vit, que l'on grandit dans un logement social. Dès lors, Monsieur le Maire, le constat que vous tirez dans votre premier considérant vous appartient. Il est toutefois sans lien avec la décision des services du rectorat et la politique du ministre de l'Éducation nationale de fermer des classes à la rentrée 2026. Je ne veux pas rentrer dans les polémiques qui ont été ouvertes, toutefois l'attaque en règle menée contre le service public qui vient d'avoir lieu appelle une observation : la violence n'est pas l'apanage du service public ; Bétharram et Stanislas en témoignent.

Applaudissements.

Nous avons prévu de vous proposer un amendement afin de voter votre vœu dont nous partageons les conclusions, mais compte tenu des propos échangés, nous ne pourrions que nous abstenir. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Permettez-moi de dire, cher collègue, que je crois que vous faites une interprétation de nos considérants qui n'est pas celle du tout de l'exécutif municipal qui considère simplement que justement parce qu'il y a des enfants plus vulnérables, plus en difficulté dans certains secteurs, il faut davantage les aider. C'était ça, l'idée. Peut-être que la rédaction n'a pas permis d'interpréter cela de cette façon mais il s'agissait de la bonne interprétation que je me permets de rectifier. D'ailleurs, nous disons dans un autre considérant qu'il faut faire davantage pour les élèves les plus vulnérables et que c'est à leur profit que nous devons défendre les classes de nos écoles. Donc abstention.

Il y a une explication de vote du groupe Paris en commun. Non, excusez-moi, Socialiste et Place publique.

Madame ROY : Socialiste et Place Publique – le 15^e est à vous ! Je ne dirai pas beaucoup plus de choses que ce qu'a excellemment dit mon collègue précédemment. Je ne peux être qu'en phase avec ce qu'il a dit, la proposition que nous faisons, mais je suis tout de même choquée des propos que j'ai entendus. Je trouve cela vraiment hors de propos, c'est de l'amalgame de tous les sujets, ce qui fait qu'à la fin, nous ne savons plus ce que vous dites et ce sur quoi vous voulez voter. Ce qui compte, c'est de nous mobiliser. Je rappelle que, moi aussi, l'année dernière, j'étais toute seule durant les manifestations, que nous étions là avec nos autres collègues élus. Nous avons accompagné des écoles. J'ai moi-même accompagné l'école de La Saïda à plusieurs reprises parce que j'étais représentante du Maire de Paris aussi dans cet établissement. C'est donc bien gentil de nous donner des leçons mais nous aussi, nous sommes aux côtés des parents d'élèves et des enseignants ; quand nous travaillons avec eux, quand ils nous le demandent, nous les accompagnons. Ce qui me dérange aussi dans tous ces propos, c'est que le principal est de nous mobiliser comme élus locaux puisque c'est tout de même l'État qui est responsable de ces situations qui impactent nos écoles, les écoles de Paris et du 15^{ème}, et que cela suffit. C'est la troisième année de suite que l'on ferme des classes à Paris et dans le 15^{ème} dans une logique qui est tout de même purement comptable. Je suis désolée, c'est purement comptable...

Protestation de plusieurs élus.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, je vais être obligé de suspendre la séance. Madame, excusez-moi, je suis obligé de vous interrompre 30 secondes pour demander que l'on écoute les orateurs.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Chacun s'écoute dans cette assemblée, que ce soit sur les bancs de la gauche ou de la droite. La parole est donc à Madame ROY et à elle seule.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. C'est la troisième de suite, donc cela suffit, cette logique purement comptable qui se fait au détriment des élèves, de l'avenir des enfants. C'est tout de même cela qu'il faut que nous retenions au bout du bout. De plus, cela touche aussi à la qualité des enseignants. Ils nous disent que lorsqu'ils ont plus d'enfants en classe, c'est plus compliqué pour eux, surtout lorsqu'il y a des élèves qui sont en difficulté dans des quartiers qui concentrent, pour certains cas, des fragilités économiques et sociales. Donc mobilisons-nous contre les fermetures des classes de ces écoles comme élus locaux puisque le plus important, c'est l'avenir des enfants de l'école publique et aussi la qualité de l'enseignement et ce que font au quotidien – et moi je veux les saluer – tous les personnels éducatifs malgré des augmentations d'effectifs.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je résume la situation. Il y a donc deux vœux et deux propositions d'abstention pour ce qui concerne le vœu présenté par la gauche et le vœu présenté par l'exécutif. Ce ne sont évidemment pas les mêmes qui vont s'abstenir. Il va donc falloir bien suivre le vote. Je sou mets d'abord à votre vote le vœu de l'exécutif municipal du 15^{ème}. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La gauche.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Et maintenant, démonstration inverse. Nous allons voter pour le vœu présenté par la gauche avec une position d'abstention de l'exécutif municipal. Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? Personne, même pas Monsieur SAMAMA qui n'a pas du tout suivi. Qui s'abstient ? Les deux vœux sont donc adoptés.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

25. V152026008 – Vœu des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e et des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! relatif aux comités vélo, piéton, du bruit et au conseil de la jeunesse

Monsieur le Maire : Madame ROY le présente.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, nos deux groupes ont souhaité proposer ce vœu qui est relatif aux comités vélo, piéton, du bruit et au conseil de la jeunesse. Nous le reconnaissons, en tant qu'opposition, dans le 15^{ème} arrondissement, il est vrai que nous disposons de représentations au sein des conseils de quartier, bientôt au sein de certains collèges et lycées – je crois que nous l'aborderons plus tard au mois de juin – et dans les commissions et les conseils. Toutefois, à ce jour nous ne siégeons pas dans les comités vélo, piéton, du bruit et au conseil de la jeunesse or, Monsieur le Maire, vous avez affiché l'ambition lors de votre discours d'installation du Conseil d'arrondissement du 15^{ème} en avril de faire vivre toutes ces instances de concertation locale dans notre arrondissement, sachant que les sujets qui sont portés par ces comités constituent des priorités extrêmement importantes pour la Ville de Paris et qui concernent toutes les habitantes et tous les habitants du 15^{ème}.

En effet, vous le savez, la Ville de Paris s'est dotée d'un plan piéton 2023–2030. Deux tiers des déplacements à Paris se font à pied. Ce plan vise à rendre la marche plus accessible, plus sûre, plus agréable. La Ville de Paris s'est aussi dotée d'un plan d'amélioration de l'environnement sonore, un facteur reconnu décisif en termes de qualité de vie et de santé publique avec l'article 34 qui encourageait la création d'un comité bruit – ce que vous avez fait – dans les arrondissements en présence des élus locaux. La Ville de Paris porte également une ambition forte en termes de développement des aménagements et des pratiques cyclables qui a été démontrée dans les précédentes mandatures et qui continuera dans celle-ci. Par ailleurs, depuis 2001, la Mairie de Paris a non seulement mis en place mais aussi renforcé de façon extrêmement significative les instances de démocratie locale participative, le budget participatif, les concertations avec cette ambition que nous avons d'une démocratie locale plus forte qui redonne du pouvoir à l'échelle des quartiers, qui fait confiance aux habitantes et aux habitants ainsi qu'aux acteurs locaux et qui surtout les associe – ce qui est presque finalement le plus important aussi – dans la mise en œuvre des politiques publiques qui les concernent au plus près de leurs besoins.

Nous vous avons exprimé quatre demandes :

- de réactiver ces instances en en garantissant le bon fonctionnement par des réunions régulières à des horaires qui permettent l'implication du plus grand nombre et des comptes rendus qui puissent être publiés sur le site Internet de la Mairie du 15^{ème} ;
- de renouveler leur composition en laissant une place de choix aux citoyennes, aux citoyens, aux acteurs locaux associatifs ;

- de garantir également la présence dans ces instances des élus de la majorité mais aussi de l'opposition et des services techniques compétents pour assurer l'efficacité des dispositifs ;
- que ces différentes instances puissent bien participer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques locales qui seront conçues au sein de ces comités pour lesquelles elles seront bien sûr compétentes.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre présentation. La parole est au rapporteur, Monsieur Grégory MORIN-MARTIN.

Monsieur MORIN-MARTIN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous le savez, le 15^{ème} est un arrondissement dans lequel la démocratie vit pleinement et qui peut compter sur un riche tissu d'instances de concertation locale. Ces instances sont de natures diverses : il y a d'une part les conseils de quartier dont l'existence est prévue par la loi et qui sont même obligatoires depuis près de 25 ans dans les villes de plus de 80 000 habitants et d'autre part il y a des instances que je qualifierais de technique, des groupes de travail, qui ne sont pas des organes statutaires et dont la création n'a pas fait l'objet d'une délibération en Conseil. Derrière cette catégorie, nous pouvons ranger les comités vélo, piétons et bruit que vous évoquez dans votre vœu. Ces instances relèvent des relations de travail usuelles entre un exécutif municipal et l'ensemble des représentants des habitants – singulièrement ceux des conseils de quartier –, le tissu associatif du territoire et les acteurs institutionnels avec lesquels la Mairie d'arrondissement est habituée à travailler sur ces différents champs de politiques publiques. La principale vertu de ce format est d'être plus agile que des organes statutaires, de permettre à un exécutif de se donner plus de souplesse pour réagir dès qu'un sujet d'intérêt public émane dans l'arrondissement. C'est pour cette raison que ce format a été privilégié pour traiter la question de la pollution sonore ou de la place des piétons dans l'espace public. Agnès EVREN, Jean-Yves PINET ou Mathieu LUINAUD qui connaissent bien la genèse de ces instances pourraient vous en parler.

Il est vrai que seuls les élus de l'exécutif du 15^{ème} siègent en leur sein. Et d'ailleurs, je vous rassure tout de suite : en aucun cas les conseillers de Paris de l'opposition ne sont associés aux instances de concertation similaires qui peuvent être créées par l'exécutif parisien. À vrai dire, sous la précédente mandature, la Maire de Paris est même allée plus loin puisqu'elle a purement et simplement refusé que des élus de l'opposition soient représentés dans les conseils d'administration, les comités de gouvernance d'opérateurs qui dépendent de la Ville ; je pense, par exemple, aux bailleurs, à la CPCU ou à la SemPariSeine où notre nombre de sièges a diminué sous la précédente mandature comme peau de chagrin. Là, nous ne parlons même plus d'instances de concertation, nous parlons d'opérateurs qui portent des missions d'intérêt général pour Paris et pour les Parisiens et au sein desquels l'opposition à Paris ne peut plus tout simplement faire entendre sa voix. Donc vous le voyez, en termes de respect du pluralisme, vous n'êtes pas forcément les moins bien traités à Paris.

Outre ces comités, vous évoquez aussi dans votre vœu le conseil de la jeunesse du 15^{ème}. Je vous ferai la faveur de ne pas trop m'étendre sur le sujet puisque la présence des seuls élus en charge de la jeunesse et du maire est prévue par la charte de fonctionnement de cette instance qui a été adoptée à l'unanimité des membres de notre Conseil en janvier 2022.

Vous formulez par ailleurs pour ces instances une série de demandes qui sont déjà satisfaites. La composition de ces instances assure déjà une place de choix aux acteurs associatifs locaux ; j'ai envie de dire qu'il s'agit même de leur vocation première. Les citoyens sont déjà pleinement associés à ces instances au travers de la présence systématique de représentants de conseils de quartier et elles seront naturellement actives et réunies tout au long de la mandature.

Ce qui nous étonne, en revanche, c'est que vous réclamiez que ces conseils et comités soient pleinement associés à l'élaboration des politiques publiques parce qu'elles ont beaucoup de différences, ces différentes instances, mais elles partagent, voyez-vous, un point commun : c'est que jusqu'à présent, l'Hôtel de Ville ne s'est pas spécialement donné la peine de les prendre en considération pour orienter les politiques publiques qu'il conduit lui-même. Je vous donne un exemple très court : la mission vélo, quand elle transmet à la Mairie du 15^{ème} une série de projets de pistes qui sont déjà entièrement ficelés et qu'elle lui demande de prendre une position sous 48 heures, nous sentons tout de suite qu'elle ne se place pas dans une posture de concertation à l'égard du tissu associatif ou des citoyens. Avec des délais de prévenance aussi courts, vous vous doutez bien que les membres du comité vélo n'ont pas voix au chapitre. Il s'agit d'un événement qui est déjà arrivé à plusieurs reprises pour la rue Saint-Amand, par exemple, pour le secteur Cambronne ou pour la rue Paul-Barruel ; Jean-Yves PINET ou ma voisine Isabelle LESENS pourraient vous le confirmer. Donc affirmer que ces collectifs n'ont pas les moyens de faire leur travail, réclamer des places en leur sein, c'est très bien mais nous constatons que lorsque vous avez pleinement l'occasion de les associer à la décision publique, vous êtes en général aux abonnés absents. Cela révèle au fond chez vous un double standard : vous êtes des apôtres de la démocratie participative dès que vous passez le seuil de la Mairie du 15^{ème} mais lorsque vous en sortez, quand vous prenez le métro pour traverser la Seine et vous rendre à l'hôtel de ville, vous vous associez ou vous soutenez un exécutif qui depuis des années a fait de la verticalité, de l'hyper concentration des leviers de décision sa marque de fabrique...

Protestations de plusieurs élus.

Monsieur MORIN-MARTIN : (...) Dans ces conditions, mes chers collègues, vous comprendrez que le groupe de la majorité municipale votera contre votre vœu. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je sou mets donc à votre vote ce vœu avec un avis négatif de l'exécutif. Qui est pour ce vœu ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est rejeté à la majorité.

26. VI52026009 – Vœu des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! et des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e relatif à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation d'hébergement d'urgence dans le 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Partons d'un fait simple : aujourd'hui dans le 15^{ème} arrondissement, des familles sont hébergées, des enfants dorment à l'abri et cela devrait suffire à clore le débat. Parce que dans une République comme la nôtre, il ne devrait

pas être nécessaire de rappeler que personne et certainement pas des enfants ne doit dormir à la rue. Il ne devrait pas être nécessaire non plus de rappeler que face à l'urgence, nous devons mobiliser tous les moyens disponibles, y compris nos équipements, y compris nos gymnases. Il ne devrait pas être nécessaire, enfin, de rappeler que mettre à l'abri ne suffit pas, qu'il faut accompagner, intégrer, donner des perspectives. Et pourtant, nous en sommes là. Alors ce vœu dit des choses simples. Il dit que ces familles doivent pouvoir accéder à l'école, aux soins, aux associations de notre arrondissement. Il dit que nous devons organiser leur accompagnement et non rester immobile. Il dit aussi que nous devons préparer la suite en identifiant d'autres lieux pour sortir durablement de la solution évidemment transitoire des gymnases. Rien d'idéologique. Rien d'exceptionnel. Simplement ce que la situation exige, ce que l'humanité exige.

Mais si ces évidences doivent être réaffirmées aujourd'hui, c'est bien parce que depuis des années une autre ligne s'est installée dans cet arrondissement, une ligne de contestation systématique de ces dispositifs d'urgence, une ligne qui progressivement a fait glisser le regard de la solidarité vers la suspicion, de l'accueil vers le rejet. Et cela a des conséquences. Parce que lorsque l'on installe l'idée que ces dispositifs posent problème, certains finissent par considérer que ce sont les personnes elles-mêmes qui posent problème. La mobilisation de l'extrême droite dans notre arrondissement il y a quelques semaines ne surgit pas de nulle part. Elle s'inscrit dans un climat. Et les élus parisiens de la majorité d'Emmanuel GREGOIRE étaient là, debout, pour affirmer que jamais l'extrême droite n'aura sa place dans le 15^{ème} arrondissement.

Mais il faut dire les choses clairement : si la Ville de Paris doit aujourd'hui mobiliser ses gymnases, c'est parce que l'État dont cela est la compétence n'assume plus pleinement ses responsabilités. Et cet État, c'est celui du gouvernement auquel appartenait encore récemment Rachida DATI, votre tête de liste et désormais la présidente de votre groupe au Conseil de Paris. La réalité, c'est que Paris agit là où l'État se désengage et elle agit avec un cap clair sous l'impulsion d'Emmanuel GREGOIRE : atteindre le zéro enfant à la rue. Un objectif exigeant qui suppose de prendre ses responsabilités à tous les niveaux et qui suppose ici dans le 15^{ème} d'être à la hauteur de cette exigence de dignité humaine. Car au fond, la question est simple : voulons-nous être un arrondissement qui organise la solidarité ou un arrondissement qui la conteste ? Un arrondissement qui protège ou un arrondissement qui stigmatise ? Un arrondissement fidèle aux principes républicains ou un arrondissement qui laisse prospérer les discours d'extrême droite ? Il arrive un temps où il faut faire un choix, être à la hauteur ou pas. Ce vœu vous donne l'occasion de l'être. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC, adjointe compétente.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, en lisant attentivement les sept considérants du vœu de nos collègues de l'opposition concernant l'accompagnement des personnes en situation d'hébergement d'urgence dans le 15^{ème}, j'ai senti leur inquiétude voire leur angoisse : que va faire ou ne pas faire la Mairie du 15^{ème} au moment où ouvrent simultanément deux SMAP (sites de mise à l'abri) au 99 rue Olivier-de-Serres et 36 rue de Vouillé, un CHU (centre d'hébergement d'urgence) au 101 rue Olivier-de-Serres et un accueil de jour au 59 rue Violet. Que va-t-on faire ? Depuis des années, la Ville installe dans notre arrondissement, sans concertation bien entendu, des structures de ce type et nous les accueillons toujours. Dois-je rappeler par exemple l'implantation du CHU Atlantique Montparnasse allée de la Deuxième-Division-Blindée

pour quelques mois mais qui est resté pendant plusieurs années et auquel j'ai participé au centre de veille sociale plusieurs fois ? Dois-je rappeler l'installation rue Castagnary d'un accueil de nuit pour mineurs non accompagnés pour lequel nous n'avons non seulement pas été prévenus mais nous l'avons été par le quartier au regard des problèmes que cela posait ? Dois-je rappeler l'installation aussi d'un MNA avenue Émile-Zola ? Dois-je rappeler aussi l'occupation du pavillon Blumenthal pour des mineurs non accompagnés sur le terrain de l'hôpital Necker rue de Vaugirard ou encore une première implantation de MNA rue Olivier-de-Serres ? Dois-je rappeler la réquisition de gymnases occupés bien au-delà des trois semaines prévues ? Et même – et nous en avons parlé tout à l'heure ; je pense que vous devriez être inquiets là-dessus – la crèche Frédéric-Mistral ouverte par l'État et en accord avec nous dans un premier temps pendant la période de grand froid pendant 10 jours en janvier a été rouverte ensuite par la Ville sans nous en prévenir. Elle est gérée par Emmaüs avec une convention de trois ans alors que nous avons grand, grand besoin de cette crèche pour les familles du 15^{ème}.

Tout cela et bien d'autres au fil des années précédentes s'ajoutent aux 28 résidences sociales et pensions de famille qui accueillent plus de 2 100 personnes et auxquelles j'ajouterai la bagagerie Antigél qui fut la deuxième ouverte à Paris après celle des Halles, De Paul qui est un accueil de jour et un mobil'douche, mais aussi l'ESI Emmaüs, accueil de jour pour famille (environ 90 personnes par jour), le centre du Clos-Feuquières géré par Aurore avec une domiciliation administrative de 7 500 adresses, avec des douches et 150 repas servis le soir entre autres. J'ajoute aussi tout de même Hiver solidaire dans les paroisses du 15^{ème} qui ont accueilli une trentaine de personnes du 15 décembre au 31 mars et l'ouverture de la maison communale de la Mairie qui a assuré 383 nuitées du 31 décembre au 30 janvier dans le cadre du plan grand froid.

Alors dès février, avant même l'ouverture de ces quatre nouvelles structures, j'ai organisé une réunion avec les responsables de l'Armée du Salut et le Palais de la femme et d'autre part France Horizon. Il s'agit d'opérateurs que je connais bien car ils sont déjà intervenus dans notre arrondissement et d'ailleurs ils en gardaient un bon souvenir, m'ont-ils dit. Je me rends dans chacun de ces établissements et suis en contact permanent en cas de besoin avec tous. Dans certaines, je participe, comme je l'ai dit tout à l'heure, au conseil de vie sociale qui réunit des encadrants et les accueille, ce qui me permet de bien les connaître et je suis leur contact à la Mairie pour toute question. Donc début mars et quasiment au même moment, quatre nouvelles structures ont ouvert dans notre arrondissement :

- 36, rue de Vouillé : un immeuble de bureaux racheté par la Ville et confié à la RIVP qui l'a mis à disposition en intercalaire pour deux ans – nous verrons si le temps sera respecté – à l'opérateur France Horizon. Ils ont accueilli 50 femmes seules, 80 familles dont 32 enfants et 100 jeunes en errance qui sont des MNA.
- 99 rue Olivier-de-Serres : l'Armée du Salut accueille 75 personnes dont 41 enfants dont six sont déjà scolarisés dans le 15^{ème}.
- 101 rue Olivier-de-Serres : ouverture d'un CHU (centre d'hébergement d'urgence), le foyer de Nazareth, où le Palais de la femme accueille 21 femmes sortant de maternité avec des bébés de 3 à 6 mois et 28 jeunes en errance également MNA dans un bâtiment sur rue.
- 59 rue Violet : l'Armée du Salut a ouvert un accueil de jour (9 heures à 18 heures) pour des jeunes en errance : accès au droit, santé, FLE (français langue étrangère), activités diverses et mercredi dernier atelier de jeu, par exemple, avec la médiathèque.

Pour les demandes de scolarisation, je demande que soient groupées les demandes et Chantal ROLGEN en charge de ce secteur voit avec l'inspectrice pour les intégrer au mieux dans des écoles du secteur. Certaines familles ont préféré pour l'instant laisser leurs enfants finir l'année scolaire dans des établissements qui ne sont pas dans le 15^{ème} mais qui étaient près du lieu de leur hébergement précédent. Pour la rentrée, si ces familles sont encore sur un site du 15^{ème}, elles pourront inscrire leurs enfants. À ce jour, toutes les demandes de scolarisation ont été acceptées et les enfants sont en classe depuis la rentrée. Avec le 90 rue Olivier-de-Serres, à la demande de la cheffe de service, des ateliers de citoyenneté vont être organisés avec la Mairie du 15^{ème} ainsi qu'un atelier avec le service de propreté pour présenter, entre autres, le tri. Quant aux jeunes enfants, ils sont suivis par la PMI locale.

L'Armée du Salut et France Horizon sont de très bons opérateurs. Ils coopèrent facilement avec des partenaires associatifs locaux avec qui ils sont déjà en relation pour certains. Ce sont les travailleurs sociaux de chaque opérateur qui assurent le suivi des personnes accueillies. Pour les centres d'hébergement, la Maison des solidarités, square Adolphe-Chérioux, instruit les aides financières éventuelles.

Comme vous le voyez, la Mairie du 15^{ème} est présente et vigilante, comme elle l'a toujours été, auprès des plus précaires. À la demande du Maire, je veille à une insertion apaisée de ces structures pour les biens des riverains comme des accueillis grâce à une écoute attentive des uns comme des autres et reste sensible aux remontées du voisinage grâce à une écoute attentive de leurs besoins.

Je pense avoir répondu aux interrogations de ce vœu et vous avoir rassurés et je vous propose donc de le retirer.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci Madame CEYRAC pour cette action au long cours, si je peux dire, concernant l'aide aux plus fragiles et aux plus vulnérables. Je vois que notre arrondissement n'a pas à rougir de son action. Je ne suis pas certain que tous les arrondissements, même de gauche, soient aussi solidaires par rapport à ces populations que nous essayons d'aider. Je voudrais aussi en profiter pour dire que quand un adjoint au Maire de Paris, dont la compétence est de s'occuper de ces sujets, fait une visite dans un de ces établissements, il est de tradition républicaine qu'il en prévienne le maire, ce qui n'est pas toujours le cas. J'en profite pour faire ce petit rappel et bien sûr nous l'accompagnerons dans le cas où il viendrait dans ces établissements.

Il y a maintenant une explication de vote de Madame Ozlem ORAKCI pour deux minutes.

Madame ORAKCI : Bien sûr. Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai tout d'abord une simple question à poser : pourquoi siégeons-nous ici ? Vu le vœu qui a été déposé, je pense que la question mérite d'être posée. Pour ma part, je n'ai qu'une seule réponse : je siége ici pour le 15^{ème} et ses habitants. N'oublions jamais que ce sont à eux que nous devons rendre des comptes. Tout d'abord, je veux être très claire : je ne laisserai pas enfermer ce débat dans une opposition caricaturale entre les solidaires et les autres. La solidarité n'appartient à personne et certainement pas à un camp, parce que derrière les postures il y a la réalité. Et la réalité, c'est quoi ? C'est que les habitants du 15^{ème} vivent depuis des mois avec des réquisitions répétées de gymnases. Olivier-de-Serres, Croix-Nivert, Fédération, Keller, les exemples s'enchaînent. Sur l'année, nous avons toujours un gymnase en moins car réquisitionné. Et moi, en tant qu'adjointe aux sports, je le vois concrètement. Derrière chaque gymnase réquisitionné, ce sont des associations à l'arrêt, des enfants qui ne

peuvent plus pratiquer, des scolaires privés de sport et un tissu local fragilisé. Et pourtant – et je le dis avec gravité – des engagements avaient été pris par la Ville de Paris. Ça, vous avez oublié de le mentionner. En janvier dernier encore, lors des échanges qui se sont tenus à la demande du Comité départemental olympique et sportif de Paris alerté par cette situation, la Mairie de Paris a promis des rotations, de la transparence sur les critères de sélection des équipements, de l'anticipation. Je m'adresse aux élus de la Mairie de Paris qui ont déposé ce vœu : vous avez vu le problème, vous avez fait des promesses et vous ne les avez pas tenues. Les associations sont toujours prévenues au dernier moment, les Mairies d'arrondissement n'ont aucune visibilité sur ces décisions et surtout, l'effort n'est pas réparti équitablement. Aujourd'hui, le 15^{ème} ne fait pas que participer à l'effort, il l'absorbe. Vous le dites vous-même par votre vœu, c'est écrit noir sur blanc, le 15^{ème} arrondissement accueille aujourd'hui plusieurs structures d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri provisoire et ma collègue Sylvie CEYRAC vient de rappeler l'ensemble des bâtiments qui sont mobilisés dans cet objectif. En réalité, vous multipliez des solutions d'urgence sans mesurer leurs impacts concrets sur le territoire et sur la vie de nos quartiers. À force, cela fragilise l'équilibre de nos quartiers.

Je veux le dire aussi avec une conviction personnelle : arrêtons de réduire la dignité – parce que j'ai entendu souvent le mot dignité mentionné – à des solutions d'urgence répétées. Si je sais une chose, c'est que la dignité, ce n'est pas seulement un toit pour la nuit, c'est la capacité à se projeter, à travailler, à s'intégrer, à construire et pour un enfant, ne l'oublions pas, c'est aussi le droit de rêver. Soyons lucides, aucun enfant ne rêve de grandir dans un gymnase. Pendant ce temps, je vois des associations sportives qui prennent le relais, celles à qui vous retirez des équipements alors qu'elles jouent un rôle essentiel pour nos enfants. C'est parfois pour eux le seul cadre, le seul espace d'équilibre, la seule respiration. Rien que ces deux dernières semaines, je voudrais féliciter, par exemple, le Rugby-club Paris 15 qui a déployé des stages gratuits pour les enfants dans les squares Calmette et Dalpayrat, en quartier prioritaire de la ville ; des enfants qui ne partent pas en vacances, qui restent chez eux et qui, ce jour-là, grâce à cela, sont probablement rentrés chez eux avec plein de choses à raconter à leurs parents. Et je pourrais citer tellement d'autres associations sportives qui mènent des actions sociales : l'ACP 15, Eiffel basket. Moi, je pense à tous ces enfants parce que ce sont des enfants du 15^{ème}. La solidarité, elle ne se décrète pas, Mesdames et Messieurs, elle ne s'improvise pas, elle se construit. Et c'est précisément là que se situe notre responsabilité politique. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de vos explications de vote. Non, je ne vous donne la parole que pour dire si vous retirez ou pas ce vœu.

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : Eh bien voilà, c'est pour cela que je vous laisse la parole : pour dire oui ou non.

Madame TORANIAN : Merci, Madame CEYRAC, de cette belle et longue démonstration de ce que fait la Ville de Paris pour mettre à l'abri les familles et les enfants à la rue soit par son action, soit par le soutien à des associations...

Monsieur le Maire : Je vous donne la parole pour dire si vous retirez ou pas, comme au Conseil de Paris, Madame. Donc respectez les règles que vous nous imposez au Conseil de Paris.

Madame TORANIAN : J'y viens. Puisque nous sommes d'accord avec les propositions que nous faisons et sur lesquelles nous pouvons faire mieux, votez ce vœu. Et Madame ORAKCI, moi aussi je siége pour les habitantes et les habitants du 15^{ème}...

Monsieur le Maire : Voilà. Merci, Madame. Vous n'avez pas à reprendre la parole.

Madame TORANIAN : (...) Mais opposer des enfants du 15^{ème} et les enfants à la rue, c'est tout simplement indigne. Donc évidemment que nous ne retirerons pas ce vœu. Votez-le si vous êtes d'accord.

Monsieur le Maire : Merci. Je rappelle que nous ne redonnons la parole que pour exprimer une position, oui ou non.

Propos hors micro de Madame TORANIAN.

Monsieur le Maire : Nous nous exprimerons, pour ce qui concerne l'exécutif municipal, par une non-participation au vote. Je sou mets donc ce vœu à votre vote avec cette position de l'exécutif, NPPV. Qui est pour ce vœu ? Contre ? NPPV ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

27. V152026010 – Vœu des élu-e-s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15^e est à vous ! et des élu-e-s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15^e relatif à la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie et aux droits des personnes LGBTQIA+

Monsieur le Maire : Monsieur SALETTES le présente.

Monsieur SALETTES : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que le 17 mai est depuis plus de 20 ans la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Pour rappel, lors du précédent mandat, les élus de gauche ont présenté chaque année un vœu pour que le 15^{ème} se montre à la hauteur de cette journée importante et nous trouvons étonnant qu'il n'ait jamais été voté par la majorité précédente. À l'occasion de cette journée, de nombreuses Villes de France et bien évidemment celle de Paris affichent leur soutien à la cause LGBTQIA+ que ce soit en pavoisant les bâtiments du drapeau arc-en-ciel, en colorant les passages piétons, en organisant des actions de sensibilisation en lien avec des associations ou encore par des événements plus festifs comme la troisième édition du bal de l'amour cette année place de la Bastille.

Toutes ces actions contribuent à soutenir et protéger cette communauté devant faire face à un nombre grandissant de discriminations, de discours de haine et d'actes homophobes et transphobes souvent véhiculés d'ailleurs par l'extrême droite. Car oui, l'homophobie et la transphobie ne sont pas des opinions mais bel et bien des délits. Pour rappel, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, les actes et infractions anti-LGBT ont augmenté de 5 % l'an dernier et sont en hausse continue depuis 2016 en France. À cet égard, Paris et le 15^{ème} arrondissement doivent montrer leur soutien sans faille à la communauté LGBTQIA+ et envoyer un signal fort.

Ainsi pour cette année, nous émettons le vœu qu'à l'occasion de cette journée, en lien avec les associations, un stand de prévention et d'information dédié à la lutte contre les LGBTQIA+ phobies soit installé sur le parvis de la mairie du 15^{ème} de façon visible et qu'une communication large soit effectuée sur cette présence auprès des habitantes et des habitants en amont. Et plus largement au travers de ce vœu, nous souhaitons que la Mairie du 15^{ème} engage une politique volontariste visant à garantir la sécurité et l'inclusion des personnes LGBTQIA+. Cela passe par le soutien et la valorisation des associations engagées pour cette cause, par une communication de messages de sensibilisation sur les canaux d'information de la Mairie, newsletters et réseaux sociaux principalement. Ainsi nous voyons couramment nos ...

Monsieur le Maire : Merci.

Monsieur SALETES : Je finis ; 30 secondes. Ainsi, nous voyons couramment nos rues habillées pendant des mois de décorations de Noël ou aux couleurs du Stade français. Vous pourriez faire de même avec le drapeau arc-en-ciel dans nos rues. Enfin, il nous semble important qu'à l'occasion de cette journée, le fronton de la mairie du 15^{ème} soit illuminé aux couleurs arc-en-ciel ou soit pavoisé du drapeau LGBT. Comme je le rappelais, cela se fait très couramment dans d'autres mairies d'arrondissement et même sur l'Assemblée nationale. Symboliquement, cela enverrait un message de soutien pour les personnes concernées et prônerait la tolérance, le vivre ensemble et la lutte contre les discriminations dans notre arrondissement. Toutes ces actions peuvent être effectuées le 17 mai mais également en juin pour le mois des fiertés et en particulier le 26 juin pour la marche des fiertés. Je vous appelle donc sans tergiverser à soutenir ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je rappelle que les interventions pour la présentation des vœux sont limitées à deux minutes. On peut dépasser de quelques secondes...

Monsieur SALETES : J'ai fait deux minutes trente, votre collègue a fait 10 minutes tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Dix minutes ! Non. Je rappelle que l'exécutif a un temps de parole illimité.

Propos hors micro d'un élu.

Monsieur le Maire : Surtout en Conseil de Paris. Vous n'y siégez pas suffisamment souvent pour vous en rendre compte...

Applaudissements.

(...) Mais je peux vous dire que nous sommes obligés de subir des tunnels et des tunnels illimités. Maintenant, la réponse est celle de l'adjointe compétente, Madame Selda BESNIER, si vous voulez bien écouter. Merci.

Madame BESNIER : Monsieur le Maire, chers collègues, toute discrimination est à bannir quelle qu'elle soit. Cette détermination est partagée par le Maire et l'ensemble de notre assemblée. Toutes les expressions d'animosité à l'égard d'autrui suscitent toujours les souffrances des personnes souvent fragiles et désemparées devant tant de haine. Par ce vœu est soulignée notre préoccupation commune face à la LGBTQIA+ phobie. Le rapport de SOS homophobie publié l'année dernière demeure inquiétant en ce qu'il mettait en

avant comme contexte principal, le mal de vivre, tandis que le service statistique ministériel de la sécurité intérieure relevait dans son bilan la même année une hausse de 5 % des infractions anti-LGBTQIA+. Nous espérons tous que les prochaines publications dépeindront des tableaux moins sombres.

La Mairie du 15^{ème} est pleinement et durablement engagée contre les manifestations de mépris, de rejet ou de haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée, comme l'attestent plusieurs actions déjà menées avec détermination au sein de notre arrondissement :

- La mise à disposition d'un accueil dédié et d'une salle pour les associations qui en font la demande afin d'assurer une permanence de proximité ainsi que la sensibilisation au harcèlement ;
- La convention signée avec Respect Zone pour renforcer la prévention du cyberharcèlement, des violences sexistes et sexuelles en ligne et accompagner des victimes dans leurs démarches, y compris judiciaires ;
- Le déploiement de *safe places* UMay sur le parcours du tramway T3a conjointement avec la régie autonome des transports parisiens et la Ville de Paris ainsi qu'au sein des commerces de l'arrondissement.

Mettre en lumière tous nos concitoyens qui luttent quotidiennement et sans relâche contre ces infamies participe à cette volonté de lutter contre ces discriminations. Il s'agit des associations qui regroupent tant de bénévoles à l'écoute de tous et qui leur viennent en aide. Ainsi, dimanche 17 mai, sur son parvis, la Mairie du 15^{ème} installera un stand et offrira aux habitants un espace de dialogue, de prévention et de visibilité pour celles et ceux qui n'avaient pas encore franchi le pas ou ne connaissaient pas les dispositifs d'aide qui existent. Ce stand devra, avant d'accueillir le public, attendre que le dispositif prévoyant entre 6 000 à 7 000 personnes pour les 10 km de Paris 15 soit démonté. Pour la course du matin, nous proposons de mettre à la disposition des associations LGBTQIA+ une dizaine de dossards. Dès le matin, elles pourront venir, pour celles et ceux qui souhaitent courir. En appui de ce stand, sera projetée sur la façade de la mairie du 15^{ème} une illumination aux couleurs arc-en-ciel à partir de 21 heures.

Cette cause est au cœur de mon engagement contre les discriminations. En ma qualité de présidente d'association, j'avais organisé une projection suivie d'un échange contre l'homophobie quotidienne aux côtés de Dominique de SOUZA PINTO, que je remercie. Des bénévoles et des bénéficiaires du Refuge ont pu apporter de précieux témoignages après la bouleversante agression de Terrence KHATCHADOURIAN, secrétaire général de Stop homophobie, par son voisin dans le 15^{ème}. Plusieurs élus représentant la Mairie du 15 assistaient à cet événement après avoir apporté un soutien pour sa mise en œuvre.

Ainsi, l'engagement de la Mairie du 15^{ème} contre les manifestations de mépris, de rejet ou de haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée, s'inscrit résolument dans la durée. De fait, cet engagement doit davantage s'appuyer sur des synergies collectives qu'être freiné par quelques dissonances.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et notamment de la confirmation de l'illumination aux couleurs arc-en-ciel et l'implantation d'un stand sur le parvis lors de la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, je vous invite à retirer ce vœu qui se trouve ainsi satisfait. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions auxquelles nous adhérons tous pleinement. Merci de nous dire si vous retirez ou pas ce vœu.

Monsieur SALETES : Nous nous félicitons de votre position mais vu que vous êtes d'accord, nous maintenons le vœu et votez-le.

Monsieur le Maire : Vous ne retirez donc pas le vœu. Il y aura une non-participation au vote de l'exécutif. Je le sou mets donc à votre voix avec tout d'abord une explication de vote de Monsieur Raphaël VIGIER.

Monsieur VIGIER : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers adjoints, chers collègues de la majorité municipale et de l'opposition, votre vœu s'inscrit dans une démarche symbolique. C'est votre rôle de l'opposition. Je vous répondrai donc de manière symbolique en citant notre devise nationale de liberté, égalité, fraternité après que ma collègue a rappelé tout ce que la Mairie du 15^{ème} arrondissement fait de manière concrète pour lutter contre toutes les discriminations. Nous ne voulons voir derrière ce vœu aucune volonté de récupération politique de quelque cause que ce soit.

Je réponds donc en citant la liberté. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons au pavoisement de la Mairie du 15^{ème} arrondissement. Le drapeau-LGBT, à notre sens, n'a pas à figurer au fronton de la mairie. Cela doit être réservé à des emblèmes nationaux et les bâtiments publics doivent répondre à une exigence de neutralité. La mairie est notre maison commune, chacun peut donc s'y retrouver quelles que soient ses croyances, quelle que soit son appartenance. Je terminerai en disant que les drapeaux sont l'emblème de notre souveraineté nationale et qu'il revient donc de réserver leur pavoisement à des drapeaux nationaux.

Protestations de plusieurs élus.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, est-ce que l'on peut laisser terminer ? Il va terminer son explication de vote puisque c'est limité à deux minutes.

Monsieur VIGIER : Tout à fait. J'en viens à présent à l'égalité et c'est la raison pour laquelle nous soutenons votre demande d'installer un stand. Le ministère de l'Intérieur recense 3 000 à 4 000 crimes et délits envers des personnes en raison de leur orientation sexuelle, de la personne qu'elles choisissent d'aimer. Évidemment, nous n'y sommes pas. Je parlais de la maison commune. Chacun doit pouvoir s'y retrouver. Nous allons donc évidemment soutenir votre volonté d'installer un stand sur le parvis de la mairie.

Et je terminerai, Monsieur le Maire, par la fraternité. Notamment pour une journée comme celle-ci, nous soutenons votre volonté d'illuminer la mairie. La fraternité, ce n'est pas céder à une cause, c'est s'assurer que chacun trouve sa place dans la république.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je sou mets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer aux informations diverses.

- Mardi 5 mai : premier anniversaire de la réouverture du conservatoire.
- Jeudi 7 mai : 80^e anniversaire de la victoire du 8 mai 45 suivi d'un bal du 8 mai en salle des fêtes ;
- Samedi 23 et dimanche 24 mai : fête de la Bretagne ;
- Samedi 30 et dimanche 31 mai : portes ouvertes des ateliers d'artistes sur le parvis ;
- Samedi 6 juin : fête des familles ;
- Lundi 8 juin à 18 heures : conseil d'arrondissement.

Dates des prochains conseils d'arrondissement : 8 juin, 6 juillet, 28 septembre, 9 novembre et 7 décembre. Je vous remercie.

La séance est levée.

Philippe GOUJON



Maire du 15^{ème} arrondissement